

Je pêche en morbihan

Janvier 2014



Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique





Une équipe de spécialistes à votre service !
magasins ouverts du lundi au samedi de 9h à 19h

10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* aux porteurs de la carte de fidélité Alcedo**

* Hors promotions et soldes - ** Gratuite sur simple demande en magasin

Un très large choix en matériel :
cannes, moulinets, leurres, accessoires...

Toutes les techniques de pêche
en eau douce :
carnassier, truite, coup...

Grand choix d'appâts vivants ou
artificiels :
asticots, vers, vifs, pâtes à truite, graines...



Toutes les plus grandes marques :



Magasin de Vannes
ZA de Luscanen, 19 rue Léonce Franco
56880 VANNES - PLOEREN
Tel. 02 97 54 25 45



NOUVEAU

Magasin de Lorient
1 bis rue Gustave Zédé
56600 LANESTER
Tel. 02 97 32 56 83



sommaire

Bilan 2013

- 5 Repères 2013
- 6 à 8 Saison de pêche : la "technique" paye !
- 9 Une 10^e édition en demi-teinte!!!

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22 à 28 Réglementation 2014
- 29 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 30 Tarif 2014 des cartes de pêche dans le Morbihan
- 31 La garderie bénévole, importante pour le loisir pêche !

32/33 Infos musette

Dossiers

- 34/37 La Vilaine à Rieux, capitale des championnats du monde jeunes de pêche au coup
- 38/39 Des partenariats multiples
- 40/41 Réseau : 130 parcours de pêche en Morbihan

42 à 45 En bref

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - P. COURJAL - Y. FUENTES
L. LEMARE - Y. LE CLAINCHE - F. BOICHOT
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page :

Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poisneuf - Josselin

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : crédit C. Le Clève
Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan

"Valoriser la richesse halieutique"



De nos jours, la pêche est devenue un **loisir** plutôt qu'une nécessité. Pour cette raison, il nous faut faire sans cesse **preuve d'imagination** et de réalisme sur le **choix de nos actions**.

Le contexte économique, social et environnemental, les mutations de la société, la somme de plus en plus importante de textes législatifs réglementaires et conventionnels nouveaux, nous commandent de rester **vigilants et réactifs**.

Notre ambition première est de **répondre toujours davantage aux besoins de nos pêcheurs** sans pour autant délaisser nos missions de gestion et de protection des milieux.

Ainsi, l'année 2014 verra naître des **initiatives importantes** en matière de développement du loisir pêche.

L'élaboration d'un **SDDL**, "Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche", a pour objectif de **valoriser le potentiel halieutique** du Morbihan. A partir d'un état des lieux précis, il tient compte de l'idée fondatrice des collectivités piscicoles qui veut que tout pêcheur doit trouver, à proximité de sa résidence permanente ou pendant ses congés, la possibilité de pratiquer le **type de pêche** qui l'intéresse, à des conditions attractives, en fonction des potentialités du milieu.

Accès au loisir, découverte, accueil, formation, produits, offres, promotion, communication, sensibilisation, partenariat, conventionnement, sont autant de termes qui devront trouver leur place dans ce SDDL. La pêche peut valablement s'inscrire de manière constructive en se posant en tant qu'**acteur et partenaire** du développement local et il est incontestable que la Fédération avec les AAPPMA en représentent la cheville ouvrière.

C'est à leur niveau que le volet opérationnel du futur schéma trouvera sa réalisation concrète de terrain.

Jean-Yves Moëlo - Président de la FDPPMA 56

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



→ Une très large gamme de cannes, moulinets, leurres...

→ Pour vous conseiller, des passionnés pratiquants les différentes techniques de pêche

→ Partenaire des plus grandes marques

Magasins ouverts
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h15
et de 14h15 à 19h00

Rejoignez-nous sur

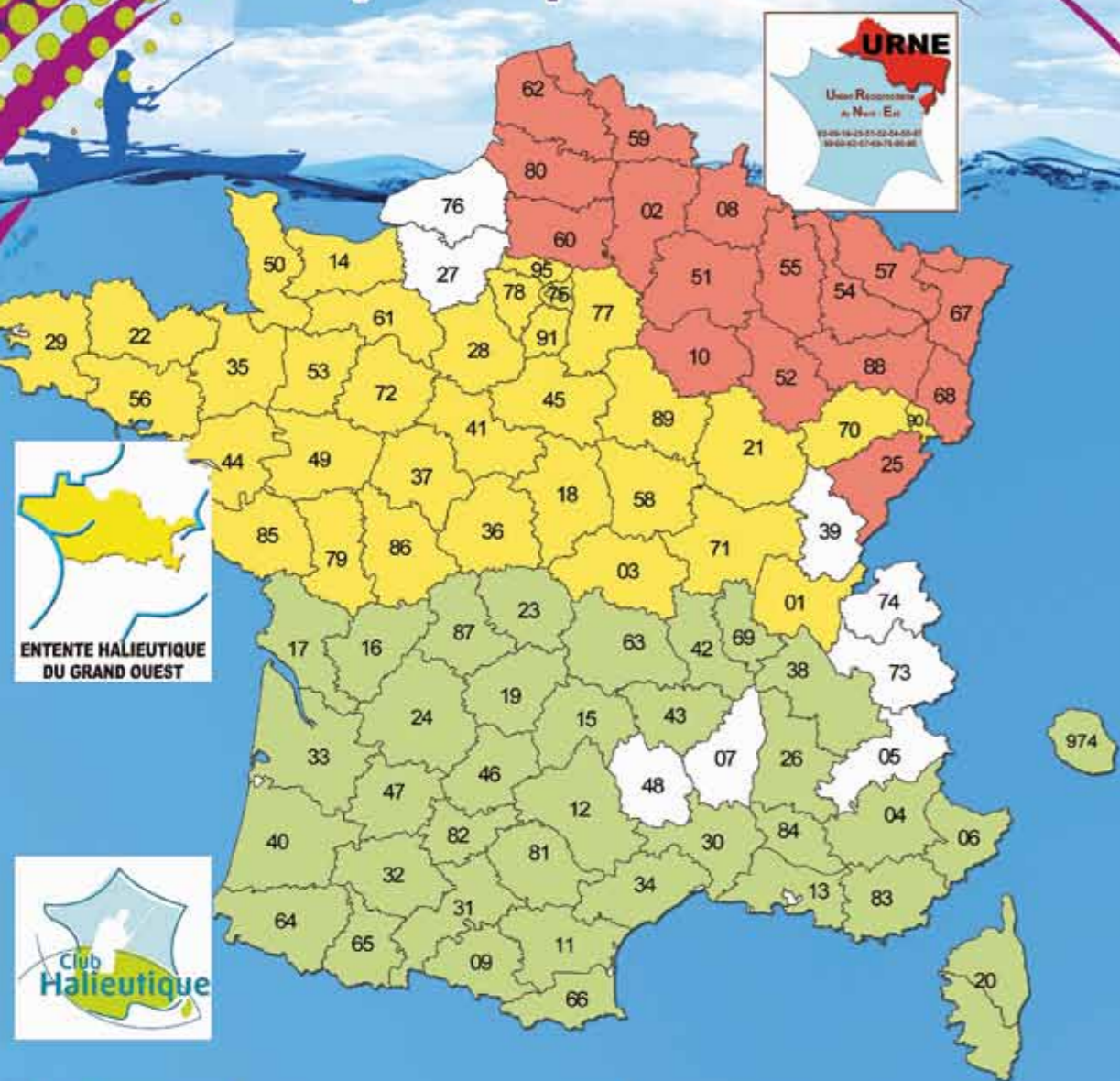
facebook



www.leurres-peche.com

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE
ZA Porte Océane 56400 AURAY	ZA Atlantheix 56450 THEIX	1 rue Cdt Mindren 29200 BREST	26, avenue Ty Douar 29000 QUIMPER	8 rue des Petits Champs 35760 ST GREGOIRE	ZI de Villejames 44350 GUERANDE

Avec la carte interfédérale 2014 à 90 € pêchez plus loin ...



- 1 Ain
- 3 Allier
- 14 Calvados
- 18 Cher
- 21 Côte d'Or
- 22 Côte d'Armor
- 28 Eure-et-Loir
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 44 Loire-Atlantique
- 45 Loiret
- 49 Maine-et-Loire
- 50 Manche
- 53 Mayenne
- 56 Morbihan
- 58 Nièvre
- 61 Orne
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 72 Sarthe
- 75 Paris (92-93-94)
- 77 Seine-et-Marne
- 78 Yvelines
- 79 Deux-Sèvres
- 85 Vendée
- 86 Vienne
- 89 Yonne
- 90 Territoire de Belfort
- 91 Essonne
- 95 Val d'Oise

C.H.I. } Réciprocité inter-groupe-ment
E.H.G.O. } CHI / EHGO (sans supplément)
U.R.N.E. } Réciprocité inter-groupe-ment
 CHI / EHGO avec URNE moyennant l'achat d'une vignette en supplément (25 €)

Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.cartedepeche.fr
 Une même carte, au même prix pour tous les pêcheurs de l'E.H.G.O.

La Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO à 90 € permet à tout pêcheur de pratiquer son loisir sur 73 départements, quelle que soit la fédération réciprocaire EHGO. (Renseignements : www.ehgo.fr)
 Rappel : Avec la Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO ou la carte d'AAPPMA réciprocaire d'un département EHGO revêtue du timbre CPMA Personne Majeure et de la vignette EHGO, le pêcheur adhère à l'EHGO qui lui offre la possibilité de pêcher dans les 36 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest - 33 fédérations dont Paris regroupant Paris - Seine St Denis - Hauts de Seine - Val de Marne.
 Par convention avec le Club Halieutique Interdépartemental (départements en vert sur la carte), la réciprocité est élargie à leurs 37 départements réciprocaires - 35 fédérations (Corse 2A - 2B, île de la Réunion).
 L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure de leur AAPPMA et souhaitant, par la suite, pêcher dans les départements réciprocaires EHGO. On voit bien l'intérêt de l'acquisition initiale de la Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO.
 Les pêcheurs détenteurs de la carte interfédérale ou de la vignette à 25 € pourront, moyennant l'achat de la vignette URNE à 25 €, s'adonner à leur loisir dans les 16 départements qui la composent.
 Cette adhésion à l'EHGO ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé.

Bilan 2013



REPÈRES

Entretien des cours d'eau Une question de volonté politique !

C. Le Clève



Journée départementale d'entretien des cours d'eau : 250 bénévoles pour rappeler encore la nécessité d'entretenir les cours d'eau !

7 septembre 2013, 8 heures du matin, sur les bords de la Claie aux alentours du domaine de Kerguéhennec, c'est l'effervescence !

Plus de 250 personnes, 14 télescopiques et deux tracteurs conduits par leurs propriétaires agriculteurs s'affairent autour de la rivière. Objectif : entretenir 1500 mètres de la Claie, couverte et obstruée par une végétation dense, parfois quasi impénétrable. Pendant 4 heures, les 250 participants (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, groupe local du CCFD, groupe paroissial, élus, etc) vont tronçonner, tirer, débiter, ranger le bois qui encombre la rivière et ses berges. Il faudra ensuite encore 15 jours d'interventions pour finir le travail, laisser des prairies nettoyées et retrouver une rivière courante, accessible et aérée. Tout ça pour 1,5 km de rivières, ... quand il en existe 5000 dans le Morbihan ! Pourtant, ce même secteur avait déjà fait l'objet d'un chantier aussi important, mené à l'époque par le CCFD avec le concours des pêcheurs. C'était en 1986, il y a 27 ans ! Depuis lors, l'entretien nécessaire n'avait pas été fait. Faute

de temps, de moyens, ..., ni les rivières - des agriculteurs à qui leur métier laisse de moins en moins de temps disponible pour de telles tâches -, ni les pêcheurs, malgré toute leur bonne volonté, n'ont été en mesure de maintenir l'état de restauration obtenu en 1986. Et demain ? Ce sera pareil ! Il y a en effet peu de chances que les agriculteurs voient leurs emplois du temps s'alléger et que les associations voient leurs capacités d'intervention exploser sous la pression de bénévoles s'inscrivant sur des listes d'attente pour entretenir les cours d'eau. Alors quoi ? Faut-il se résigner à laisser à nouveau nos rivières, après 30 ans d'efforts de restauration, retourner à leur état d'abandon et

de dégradation dont nous commençons tout juste à les sortir ? Entretien coûte un peu d'argent, sans doute entre 1 et 3 millions d'euros par an pour tous les cours d'eau du département. Mais est-ce trop au regard des services qu'ils rendent à l'ensemble de la collectivité : fourniture en eau potable, évacuation des inondations, qualité paysagère des territoires, tourisme-pêche, bon état écologique réglementairement obligatoire, etc ? Combien ont coûté les efforts de restauration engagés depuis 30 ans ? Combien coûteront-ils à nouveau demain ? A quoi sert de travailler sur l'hydro-morphologie des cours d'eau si on les laisse se dégrader dans le même temps par manque d'entretien ? 2 à 4 euros par habitant et par an : ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de volonté politique ! Un grand Merci à tous les bénévoles qui se sont investis lors de cette journée du 7 septembre 2013 à Kerguehennec sur les rives de la Claie.

C.L.C.

REPÈRES 2013

- 15 janvier : signature de la convention avec la chambre d'agriculture
- 6 février : jugement du tribunal administratif sur la pêche de la carpe de nuit à St Malo de Beignon
- 28 février : validation de l'étude bilan besoins-ressources du SAGE Ellé qui écarte définitivement la solution "barrage AEP" sur le haut-Ellé
- 12 mars : PLAGEPOMI Bretagne approuvé par arrêté
- 1er mai : Centenaire FDPPMA 56
- 24/25 et 26 mai : Congrès régional URBBNPL⁽¹⁾ à Guidel
- 1er juillet : Mise en ligne du site de l'observatoire des poissons migrateurs
- 6 et 7 juillet : championnat de France "jeunes" (Rieux) et festival "saumons" (Pont-Scorff)
- 26 et 27 juillet : championnat du monde "jeunes" à Rieux
- 7 septembre : journée départementale d'entretien sur la Claie

[1] : Union régionale Bretagne-Basse Normandie-Pays de Loire



La "technique" paye !

Toc, poisson-mort-manié, vif, mouche (noyée, streamer, sèche...), leurres en tous genres (cuillers, poissons nageurs de surface, poissons nageurs plongeurs, leurres souples plombés ou non...), pêches au posé, aux appâts, au feeder, à la grande canne, à la bolognaise...; les nombreuses techniques de pêche sont autant d'instruments de plaisir à adapter aux conditions du moment. Telle fut une nouvelle fois la règle pour réaliser une bonne saison de pêche 2013.

P/6

A noter encore pour cette saison des captures de très beaux spécimens dépassant les 40 cm ce qui confirme la tendance de ces dernières saisons ; les populations de truite sont en bonne santé



J. Labesse

A l'ouverture, grâce à un hiver pluvieux, les truites étaient réparties jusqu'aux petits chevelus. Avec des niveaux d'eau très corrects sur l'ensemble des bassins et des températures plutôt clémentes, les conditions de pêche ont permis de beaux paniers. Pourtant, dès la mi-mars, les températures sont redescendues et l'hiver s'est prolongé jusqu'au mois de mai, voire juin... Du coup, le toc et le vairon-manié ont été les techniques reines pour toute la

première partie de la saison. Il a fallu attendre le mois de juillet, avec le réchauffement de l'eau, pour commencer à avoir de bons résultats aux leurres et à la mouche, techniques qui ont été, à leur tour, les plus efficaces en conditions d'étiage jusqu'à la fermeture. A noter encore des captures de très beaux spécimens dépassant les 40 cm. Ce qui confirme la tendance de ces dernières saisons ; manifestement, les populations de truite sont en bonne santé.

Saumons répartis dès le début de saison

En prenant comme référence les résultats des passages au piège

Les meilleurs résultats pour le saumon de printemps auront été obtenus à la cuiller et aux vers. Ici un magnifique saumon de printemps capturé sur le Blavet à Quellenec.



H. Haudébert

de Pont-Scorff avec des chiffres de remontées de 35 saumons de printemps, 8 seconds retours et 390 castillons, l'année 2013 se situe dans la moyenne haute en référence aux résultats enregistrés depuis 1995. Pourtant, les résultats par pêche à la ligne, même s'ils ne sont pas mauvais, sont loin d'être le reflet de la quantité de saumons présents. En effet, aucun TAC (Total Autorisé de Captures) pour le saumon de printemps n'a été atteint alors que très régulièrement, notamment sur l'Ellé, la pêche est fermée par anticipation en raison de nombreuses captures. Les forts niveaux d'eau de la fin d'hiver, du début de printemps et de mai ont favorisé la répartition des poissons dans les bassins, ce qui peut expliquer ces résultats de capture mitigés. Les meilleurs résultats pour le saumon de printemps ont été obtenus à la cuiller et aux vers. Avec la baisse des niveaux d'eau, les résultats pour la pêche des

castillons n'ont pas été exceptionnels au cours de l'été. La période de prolongation "mouche" après le 15 octobre a été cependant assez productive.

De grosses aloses à la mouche et aux leurres !



J. Labesse

Dès la fin avril sur la partie basse du Blavet et de l'Oust, de bonnes remontées d'aloses ont été observées, et, pour le plus grand plaisir des pêcheurs, la taille moyenne était très élevée cette année. En effet les spécimens entre 3 et 4 kilos n'étaient pas rares. Les participants

Le mois de mai a été productif en captures de gros brochets. Ici l'un des 4 brochets dépassant le mètre capturés au lac au Duc de Ploërmel.



T. Huet

au concours de pêche de l'alose à la mouche "Défi alose" des 4 et 5 mai ne vous diront pas le contraire (lire ci-dessous). Les moucheurs venus pour certains de très loin ont bien profité, notamment durant la période mouche sur le parcours des Gorêts, laissant la place ensuite aux pêcheurs aux leurres... A noter que pour la saison prochaine, dans l'optique de contribuer à la pérennisation de l'espèce et pouvoir continuer à profiter de l'immense plaisir que procure ce poisson au bout de la ligne, l'AAPPMA de Lorient a décidé de mettre en place un quota de 3 aloses maximum par pêcheur et par jour. Cela permettra de limiter les abus constatés, tout

en autorisant la légitime possibilité de conserver quelques poissons à ceux qui le souhaitent.

Du retard dans la ponte du sandre

A la faveur des coups d'eau, le mois de janvier fut très bon, en particulier sur le secteur du Mortier de Glénac ainsi que sur les parties médiane et aval du Blavet avec de très belles captures de sandres, de perches et de brochets. Le mois de l'ouverture de mai a également

"DÉFI ALOSE DU BLAVET", PLEIN SUCCÈS POUR LA QUATRIÈME ÉDITION !

A la déception liée à l'annulation de la 3^e édition de la manifestation pour cause de crue en 2012, a succédé la joie du succès. En effet, le comité d'organisation composé des bénévoles de l'AAPPMA de Lorient, la Fédération de Pêche du Morbihan et le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet, a pu reconduire l'opération, les 4 et 5 mai 2013.



L. Lemare

Un grand succès pour cette quatrième édition qui en appelle d'autres.

25 pêcheurs dont une majorité de l'Ouest de la France, un venant de la région parisienne et un autre de l'est de la France, ont participé au défi. 12 aloses ont été validées soit 2 fois plus que lors de la meilleure édition (2010). Au palmarès, Xavier Komalski (1^{er}), Marc Le Petit (2^e), Michel Le Corre (3^e). Julien Herbreteau vainqueur d'une précédente édition échouant cette fois au pied du podium. Pêcheurs, poissons et public furent au rendez-vous à la faveur cette fois-ci d'une météo plus clémente. La manifestation, plébiscitée, sera à renouveler... Merci à tous les pêcheurs qui ont participé ainsi qu'à Ardent Pêche pour avoir offert les lots.



L. Lemare

Le vainqueur, Xavier Komalski.



Les pêches aux leurres, plus polyvalentes, ont apporté les meilleurs résultats, notamment sur le brochet.



A. Guillet / www.antoineguillet-photographe.com

aura globalement apporté des résultats plus réguliers du fait de la large palette de possibilités et d'adaptation. En tous cas, une saison très hétérogène!

Poissons blancs : en dents de scie

La saison a de nouveau été conditionnée par la météo. Les poissons blancs sont restés tardivement en léthargie. Un peu partout, il a fallu attendre le mois de mai pour réaliser de belles bourriches. En raison de la fraie retardée, le mois de juin fût compliqué. L'activité a repris en juillet pour ensuite se réduire fortement en août avec les fortes températures.

Le lac au Duc a confirmé sa qualité notamment avec les résultats du Challenge Rive du 13 mai (voir brève p 42-45) et la Vilaine a tenu toutes ses promesses au cours du championnat du monde jeunes des 27 et 28 juillet (voir article p 34).

L.L.

offert de bons résultats en particulier sur le brochet dans l'Oust, le Blavet amont et le lac au Duc de Ploërmel. En effet, sur ce dernier, ont été notamment capturés sur la même semaine 4 brochets dépassant le mètre. Par contre, le long hiver a occasionné un fort retard dans la ponte du sandre et on a pu remarquer qu'à l'ouverture la plupart des sandres étaient pleins d'œufs...

Il fut plus raisonnable de les remettre à l'eau afin de contribuer à pérenniser le cheptel... Juin et juillet ont été également de bons mois et août / septembre plus difficiles. L'activité a repris début octobre. De bons résultats ont été obtenus aux vifs mais la pêche aux leurres avec toutes ses variantes

"RENCONTRES HALIEUTIQUES BRETONNES", UNE DEUXIÈME ÉDITION ANNULÉE

Suite au succès de la première édition du concours de pêche des carnaissiers en bateau au Lac de Guerlédan, le comité d'organisation composé des Fédérations de Pêche des Côtes d'Armor et du Morbihan et des AAPPMA de Mur de Bretagne et de Pontivy avaient décidé de reconduire le concours le 19 octobre 2013. Malheureusement, en l'absence de précipitations sur la période estivale jusqu'à début octobre, le Lac avait atteint mi-octobre un niveau très bas, ne permettant pas de mettre à l'eau les bateaux dans des conditions satisfaisantes. Le comité d'organisation a été contraint d'annuler le concours qui devrait cependant être reconduit en juin 2014.



En raison d'un niveau d'eau trop bas pour mettre à l'eau les bateaux, l'édition 2013 des Rencontres Halieutiques Bretonnes a été annulée.

Loïc Lemare

P/8



T. Huet

Les poissons blancs sont restés longtemps en léthargie. Un peu partout il aura fallu attendre le mois de mai pour réaliser de belles bourriches.



Un chevesne record de 59 cm pour Julien, encore et toujours au leurre sur le parcours de Locastel à Lochrist ! • Fiers de poser avec papy et son gros et très joli brochet. • Et bravo à Léonard pour cet autre très beau brochet.

P/9

Une 10^e édition en demi-teinte !!

Satisfaction sur la **qualité** avec des déclarations de **magnifiques poissons**, 10 brochets entre 1m et 1,18m, un sandre de 96,5 pour 9 kg pris à Guerlédan, 2 magnifiques saumons pesant entre 6 et 7,1 kg... **Satisfaction** également avec les **jeunes pêcheurs** puisque plus d'un tiers des déclarations ont été adressées par des jeunes pêcheurs ; avec une mention particulière à **Florian Branichon** pour un silure de taille respectable (1,40 m) en canoë avec une canne de 1,30 m. **Bravo** à ce jeune homme qui a découvert la pêche dans le cadre d'animations organisées par son AAPPMA. Un **nouveau record** cette année avec le **chevesne** de **59 cm** capturé sur le Blavet par **Julien Labesse**, qui améliore de 2 cm le record établi l'an dernier. **Petite déception** cependant sur le nombre de **poissons déclarés**, puisque seulement **33** déclarations nous sont parvenues, alors que nous savons que beaucoup de **très belles prises** ont été réalisées la saison dernière, que ce soient des brochets dépassant le mètre, des perches de plus de 35 cm, des truites de plus de 40. **Domage** pour la **promotion du loisir pêche** dans le Morbihan ! Sans doute, cela nous amènera-t-il à réfléchir à une **évolution** de la formule actuelle.

Y.L.C.

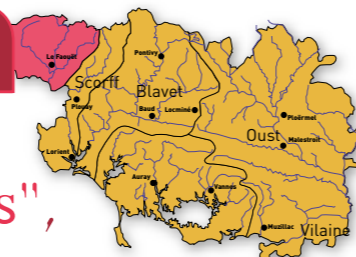
Tableau d'honneur 2013

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	GUILLOUËT Corentin	Ploermel	118	12,500	Oust écluse de Malestroit
Sandre	KERGUEN Christian	Pontivy	96,5	9,000	Guerlédan
Perche	PASCO Simon	Baud	44		Blavet
Saumon	FRAPART Jacques	Lorient	89	6,100	Blavet à Quellenec
Saumon	GOURIN Benjamin	-	88	7,048	Ellé
Truite	LE GOFF Armel	Lorient	59	3,050	Blavet
Alose	LABESSE Julien	Lorient	67	3,415	Blavet écluse des Gorêts Record
Black-bass	TANGUY Joachim	Ploermel	44	1,750	Oust ile aux pies
Tanche	DERUETTE Yann	Baud	52	1,950	Blavet
Chevesne	LABESSE Julien	Lorient	59		Blavet grand barrage Record

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENNY Steve	2004
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	59	-	LABESSE Julien	2013
Silure	200	50,000	LOZEVIS Fabien	2008
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2014, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.federationpeche.fr/56/



Contrat territorial "Milieux aquatiques", 267 km de cours d'eau concernés

Après un premier contrat territorial orienté sur l'entretien, Roi Morvan Communauté en engagera un deuxième dès 2014. Il concernera 267 km de cours d'eau dont 141 km sur l'Ellé (principalement l'amont), 50 km sur le bassin du Langonnet, 41 sur l'Inam, le reste étant réparti sur l'Aër et le Naïc.

L'étude préalable qui s'est terminée en 2013, et à laquelle a participé la Fédération, a relevé une bonne qualité chimique des eaux (à l'exception du haut-Inam). Mais d'importants problèmes de continuité écologique en lien avec la présence de moulins et d'ouvrages routiers ainsi que des atteintes hydro-morphologiques existent principalement sur les bassins versants de l'Ellé amont et du Langonnet.



En préalable à l'engagement du CTMA, deux méandres du Roz millet ont été réactivés. Ces deux anciens méandres, encore visibles, ont été réouverts à la pelle mécanique et remis en eau grâce à l'installation de seuils de rives.

Roi Morvan Communauté

"lourdes" sont programmées :

- Diversification d'habitats sur 1 800 m sur le Langonnet
- Reméandrage sur l'Ellé pour 1 250 m, sur le Langonnet pour 465 m et sur l'Inam pour 595 m
- Aménagement de la continuité écologique sur 14 ouvrages bloquants.

A noter que l'étude préalable a également relevé plusieurs moulins posant des problèmes de franchissement. Ceux-ci feront l'objet d'aménagements qui seront financés hors CTMA, via le volet "migrateurs"

du Contrat de Plan Etat-Région.

Les pêcheurs (AAPPMA de Gourin et de l'Entente du haut-Ellé + Fédération) seront maîtres d'ouvrage des opérations de ripisylve ainsi que d'une partie de la reméandrisation de l'Ellé, pour une participation financière totale en propre de 45 000 euros, représentant 4,6 % du programme total.

Une opération de démonstration sur le Roz-milet

En préalable à l'engagement du CTMA, Roi Morvan Communauté a réalisé des travaux de réactivation d'anciens méandres sur le ruisseau de Roz millet. L'opération a été menée sur septembre et octobre et a pu être conduite à son terme malgré des difficultés techniques qui ont nécessité d'adapter in-situ le projet initial (réalisation de seuils en minéral plutôt qu'en bois du fait de l'impossibilité d'enfoncer les pieux). Ces travaux d'un coût de 11 000 euros, financés par Roi Morvan Communauté, l'agence de l'eau et le Conseil Général du Morbihan, serviront de vitrine pour montrer l'intérêt et le type de travaux qui seront à mener pendant la durée du CTMA.

C.L.C.

Encore une bonne année pour la reproduction du saumon



A.L. Caudal

Avec des indices d'abondance élevés et de très nombreux habitats favorables à la reproduction, le bassin de l'Ellé est le plus productif en saumons de toute la Bretagne.

P/11

Les pêches électriques réalisées en septembre 2013 sur le bassin de l'Ellé font apparaître une fois encore sa large contribution à la production de juvéniles de saumons bretons : elle est estimée à 95 000 tacons pour l'ensemble du bassin (Finistère et Morbihan). Les stations les plus productives se situent cette année plutôt sur les

parties basses des cours d'eau : sur les cours principaux de l'Ellé et de l'Inam, en aval du Faouët, la moyenne est de 55 tacons de l'année en 5 minutes de pêche. L'Aër est moins productif, avec 36 tacons de l'année sur la station en aval du Stérou, ce qui correspond néanmoins à la moyenne inter-annuelle. En revanche, les

parties amont des bassins sont un peu moins colonisées que les années précédentes.

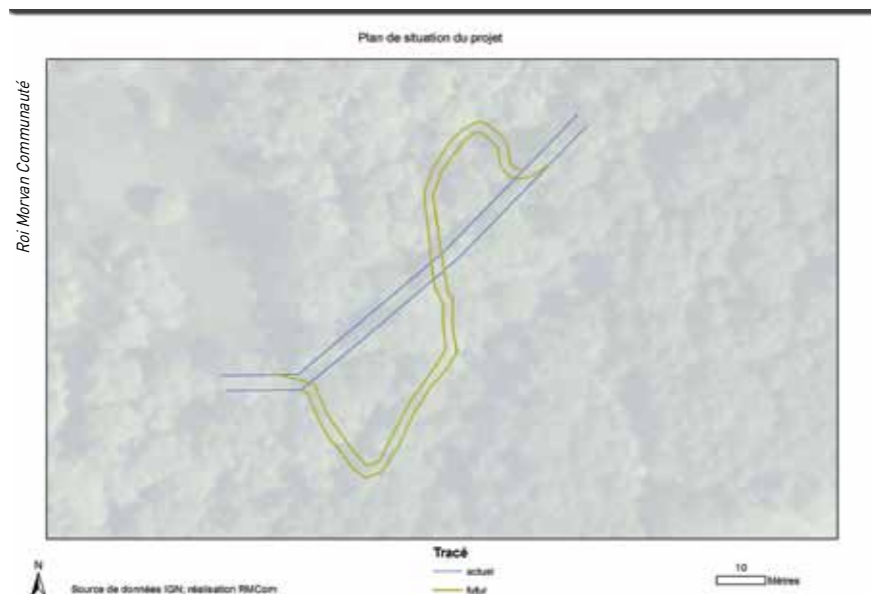
Le cours principal de l'Ellé est le sous-bassin le plus productif en 2013 avec 47% de la production du bassin versant (partie morbihanaise).

A.L.C.

P/10

Aménagements légers et plus lourds

Le programme se déroulera sur une durée de 5 années jusqu'en 2019. Il prévoit des actions dites légères telles que des aménagements d'abreuvoirs et des interventions d'entretien et de restauration de la ripisylve. Ces dernières étant réalisées par les AAPPMA sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération pour un total programmé de 50 kilomètres. D'autres actions plus



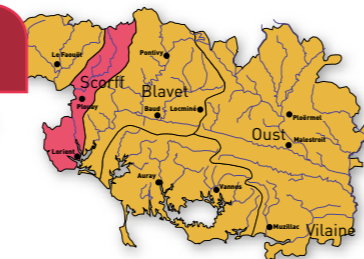
Roi Morvan Communauté

Les deux méandres, encore partiellement visibles, ont été préalablement retracés sur plans.

Infos bulles

Comme annoncé dans notre revue 2013, la Fédération de pêche du Morbihan et l'AAPPMA "Entente du Haut Ellé" ont officiellement acquis cette année le moulin de Lopriac, sur l'Ellé à Langonnet. Des mesures de terrains ont été réalisées à l'automne 2013 afin de définir le scénario le plus adapté à la restauration de la continuité écologique. Suivant le tableau de marche établi à ce jour, les travaux sur site devraient être menés à l'automne 2014.

Le barrage de la Mothe à Quimperlé n'est plus ! Il a en effet été arasé par son propriétaire, la Fédération de pêche du Finistère, à l'automne 2013 après plusieurs années d'études, de concertation et une longue bataille juridique. Cette suppression facilitera considérablement la migration des saumons et autres migrateurs qui pouvaient y être bloqués en période de basses eaux.



Migrations sur le Scorff : bilan de 20 ans d'études



En 2012 on a observé un phénomène rare : le retour de 2 saumons ayant passé 3 ans en mer.

Cela fait maintenant près de 20 ans que la station du Moulin des Princes à Pont Scorff est un lieu de suivi de la dynamique de populations de saumons. Le programme scientifique est porté par l'INRA et l'ONEMA en partenariat avec la FDDPMA du Morbihan et les AAPPMA de Plouay et de Guémené/Scorff.

Deux documents viennent d'être réalisés pour mettre en valeur ce programme et les résultats des suivis : une plaquette de vulgarisation et un rapport scientifique de synthèse. Ils sont téléchargeables sur le site de l'observatoire des poissons migrateurs : <http://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr>

A.L.C.

En 2012, le nombre de smolts dévalant vers la mer a été estimé à 8 550, ce qui est dans la moyenne des dernières années, mais beaucoup plus élevé que ce qui était observé dans les années 1994-2002. La production de juvéniles et leur survie en eau douce sont donc plus favorables depuis 2003. Les retours de saumons de printemps

de 2012 ont été plus faibles qu'en 2011, année exceptionnellement haute, mais restent supérieurs à la moyenne (114 pour une moyenne d'un peu plus de 80). Ce n'est pas le cas des castillons, avec des retours passables comme en 2011, mais en dessous de la moyenne (350 pour une moyenne d'un peu plus de 500).

P/12

Infos bulles

Les résultats provisoires des indices d'abondance "saumons" menés sur le Scorff en 2013 laissent présager une très bonne année de production de juvéniles de saumons. L'indice moyen sur le cours principal est en effet proche de 40 tacons pêchés par 5 mn (pour une moyenne de 27,4 sur l'ensemble des années précédentes). En outre, la colonisation amont est bonne avec des tacons de grande taille, plus gros qu'en aval. A l'inverse, l'absence de tacons sur le St Sauveur montre que le barrage de Tronchâteau reste un obstacle majeur, même vannes levées.

Un saumon de 3^e reproduction capturé au Moulin des princes : il avait l'air un peu bizarre ce poisson ! Et pour cause : à la lecture de ses écailles, il s'est avéré que c'était un saumon qui remontait pour une 3^e reproduction. Quand on sait que la plupart des géniteurs meurent après la 1^{ère} reproduction ...

Lors de sa séance du 24 septembre 2013, la CLE du SAGE Scorff a adopté le projet de SAGE par 22 votes favorables, 6 abstentions et 0 opposition. A l'issue de ce vote, le projet de SAGE a entamé un long parcours de consultation de 70 organismes avant de faire l'objet d'une enquête publique prévue en avril 2014.

CTMA du Scorff : gros plan sur trois actions menées



Le Léthy : la section du nouveau tracé a volontairement été sous-estimée afin de permettre au Léthy de retrouver une section d'écoulement conforme à son gabarit naturel d'équilibre.



Le Scave : la reconstitution de radiers au moyen d'une granulométrie adaptée permet de reconstituer une alternance d'habitats tout en recréant des zones propices aux truitelles et autres petites espèces d'accompagnement.

Pour le CTMA du Scorff, 2013 constitue la deuxième année du programme. Si la restauration de la continuité écologique demeure prioritaire avec des exemples de création de bras de contournement sur le Léthy et au moulin de Restaudran, sur le Scave, des radiers ont été reconstitués. Gros plan sur 3 actions menées par le syndicat du Scorff en 2013.

Bras de contournement sur le Léthy

Après une année 2012 consacrée à la préparation technique de ce projet (Avant Projet Détaillé confié à la Fédération de Pêche du Morbihan),

le Syndicat du Scorff a mené en 2013 des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Léthy, affluent du Scorff situé sur les communes de Saint Caradec et Trégomel. Du fait de la configuration du site, la solution retenue a consisté à créer un bras de contournement afin de déconnecter deux obstacles consécutifs. En une semaine de travaux, le Léthy a retrouvé 450 ml de son tracé originel et il appartient maintenant au temps de faire son œuvre. Un programme de suivi par pêches électriques est prévu, afin de suivre l'efficacité de ces travaux. Le montant de l'opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Bassin du Scorff s'élève à 8 000 euros financés à 50 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, 30 % par le Conseil Général du Morbihan, 20 % par le Syndicat du Scorff.

bras de contournement. A la différence du ruisseau du Léthy, ce bras de contournement est équipé d'un dispositif de répartition des débits. Il est destiné à garantir un écoulement minimum dans cette dérivation tout en maintenant les usages de minoterie du moulin. Le coût de ces travaux s'élève à 42 000 euros, financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %), le Conseil Général du Morbihan (30 %), le Syndicat du Scorff (10 %), la Fédération de Pêche du Morbihan (5 %), le solde (5 %) étant assumé par le propriétaire du moulin.

Diversité d'habitats, sur le Scave

Evoqués dans notre dernière revue, les travaux de restauration d'une partie du Scave, portés par le Syndicat Mixte du Bassin du Scorff, ont vu le jour cet été. Au programme: reconstitution de radiers, mise en place de banquettes destinées à reconstituer une alternance rive droite/rive gauche, mise en place de blocs épars. Au final, ce sont pas moins de 180 m³ de matériaux qui ont été nécessaires à la réhabilitation de 700 mètres linéaires de cours d'eau. Là encore un programme de suivi par pêche électrique est programmé pour quantifier l'évolution des peuplements piscicoles. A noter que ces travaux seront prolongés en 2014.

Continuité écologique, encore à Restaudran

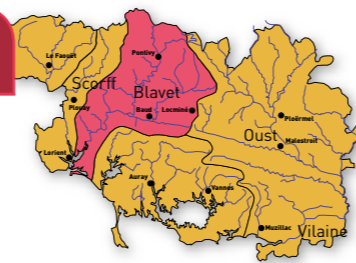
Autre opération menée par le syndicat : la restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Restaudran. Tout comme pour le ruisseau du Léthy, la solution technique retenue a été la création d'un



A Restaudran, un ouvrage répartiteur (au 1^{er} plan) permet d'assurer l'efficacité du dispositif de franchissement en toutes saisons.

Y.F.

P/13



Premiers retours de l'étude piscicole



Le traitement des données des 1^{ères} pêches au filet donne un premier aperçu des peuplements piscicoles du Blavet.

En 2013, les mises en assec de cinq des huit biefs de l'étude auraient donné bien plus de possibilités quant à une éventuelle étude sur l'estimation des surfaces de production à salmonidés que la pose de filets pour une étude carnassiers !

P/14

Engagée fin 2012, l'étude piscicole menée la première année sur 8 biefs du Blavet commence à parler. Et s'ils présentent des densités équivalentes et de mêmes espèces, la biomasse, elle, y varie du simple au double. Associées à ces inventaires au filet, les enquêtes halieutiques permettront aux AAPPMA d'affiner la gestion à y mettre en oeuvre. A la clé du suivi, un possible concours des carnets de captures.

Parmi les principaux résultats de la première campagne de pêche aux filets (Porzo, Moulins Neuf, Minazen et Kerousse), on retiendra les points suivants : des densités de poissons relativement comparables avec respectivement 26, 26, 30 et 27 individus aux 100 m² de filet ; un nombre total d'espèces inventoriées globalement similaire : 9, 8, 8 et 11 ; une biomasse globale variable d'un bief à l'autre passant de 1 738 g/100m² de filet sur Kerousse à 3 354 g/100 m² de filet sur Porzo ; et l'absence généralisée de brochets et de sandres dans les filets de cette campagne. Parallèlement à ces pêches "filets", des campagnes de pêches électriques de bordures ont également été effectuées sur les biefs concernés par l'étude. Ces pêches ont permis d'observer la présence ré-

gulière et parfois en bon nombre de brochets calés dans les champs d'Egeria. Pour nous permettre d'affiner les campagnes de pêches à venir, une cartographie des biefs étudiés a également été menée.

Belles prises de brochet

Des enquêtes de terrain auprès des pêcheurs ont également été mises en place afin de compléter ces données. Les réponses obtenues sont intéressantes car on note quelques belles prises de brochets, notamment en début de saison, et la capture régulière de brochets non maillés. Pour le sandre, les captures à la ligne sont faibles et semblent confirmer les premières observations du suivi.

Le saviez-vous ?

Pour compléter ces données scientifiques, les archives des AAPPMA du Blavet ont été épluchées. Dans les archives de celle du Pays de Lorient, on apprend que les premiers déversements de poissons (ides mélanotes et black bass) remontent respectivement aux années 1913 et 1920, et que jusqu'en 1977, l'AAPPMA de Lorient est essentiellement axée sur la pêche de la truite et du saumon. On peut également lire dans un compte-rendu de 1977 "une demande d'une opération brochet sur le Blavet, le bu-

reau jugeant qu'il ne manque que le brochet et la perche sur le Blavet". En 1978, changement de cap en lien avec la première vidange du lac de Guerlédan, l'AAPPMA demande à la Fédération d'engager une étude afin d'estimer l'impact des sandres sur les populations de saumons. En 1980, l'AAPPMA exprime le vœu de pouvoir pêcher le sandre toute l'année, sans restriction de taille et d'en interdire l'alevinage !

Saison 2014 : organisation d'un concours carnassier

2013 aurait dû voir la mise en oeuvre de la deuxième année du suivi. Cependant, la mise en assec de cinq des huit biefs étudiés a conduit à décaler le suivi d'une année ! Nouveauté de cette deuxième année de suivi : la mise en place possible d'un concours organisé autour des carnets de captures individuels. L'objectif de cette partie de l'étude serait d'intégrer les données des nombreuses sorties pêcheurs au suivi scientifique, en favorisant le retour des carnets via l'organisation d'un concours avec tirage au sort. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce projet via les différents supports de communication disponibles (newsletter, site internet, assemblées générales des AAPPMA).

Y.F.

Lac de Guerlédan : vidange prévue en 2015

La nouvelle est tombée mi 2013 : le lac de Guerlédan sera vidangé totalement entre avril et octobre 2015 pour y mener une inspection de sécurité réglementaire et réaliser des travaux d'entretien. L'information a fait l'effet d'une petite bombe car le lac de Guerlédan n'est pas qu'un simple ouvrage hydro électrique ; c'est également un haut lieu touristique, une réserve en eau essentielle pour l'alimentation en eau potable et ... un "temple" de la pêche bretonne. En outre, nombreux sont ceux qui ont encore en mémoire la dernière vidange : celle de 1985.

En matière de pêche, cette vidange aura d'importantes répercussions sur les années 2015 et 2016. Afin de préparer au mieux cette période délicate et garantir les intérêts des pêcheurs, les fédérations du 22 et du 56, en lien avec les AAPPMA concernées, ont participé aux réunions préparatoires qui se poursuivront sur l'année 2014. Enjeux :

- Favoriser de bonnes conditions de dévalaison et de récupération du poisson et avec un impact environnemental minimum, en particulier sur le cours aval du Blavet.
- Obtenir un repeuplement permettant de retrouver au plus vite une population piscicole attractive.



La vidange de Guerlédan annoncée pour 2015 soulève de nombreuses questions.

- Bénéficier d'aménagements piscicoles (frayères) et halieutiques (pontons) compensant la perte pendant près de deux ans d'un des hauts lieux de l'halieutisme breton.
- Maintenir localement une activité pêche intéressante pendant la période de "chômage" halieutique du lac de Guerlédan.

Un chargé d'études a été embauché en septembre 2013 pour une durée d'un an par la Fédération des côtes d'Armor pour établir des propositions en ce sens.

C.L.C.

P/15

Infos bulles

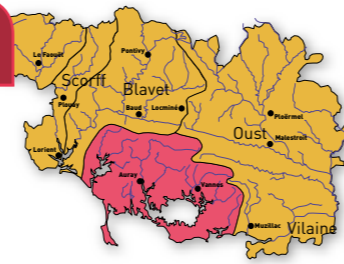
SAGE Blavet : après de multiples péripéties, le projet de révision du SAGE Blavet a été adopté par la CLE en octobre 2013 après les consultations des collectivités. Ce nouveau SAGE, très débattu sur les aspects zone humide et irrigation, maintient l'essentiel des avancées de la version 2007. Il en renforce certaines comme l'interdiction de créer de nouveaux plans d'eau sur les secteurs de 1^{ère} catégorie qui fait l'objet d'une règle. A l'inverse, à la demande des agriculteurs, les contraintes liées à l'irrigation sont allégées pour favoriser la sécurisation des cultures légumières.

Dans le prolongement du "pôle pêche Blavet" conduit de 2009 à 2012, le partenariat entre pêcheurs et syndicat mixte de la vallée du Blavet (SMVB) s'est poursuivi en 2013 avec la création d'une quinzaine de fiches descriptives des "parcours de pêche" intégrés au réseau en cours de mise en oeuvre. En outre, le SMVB a réalisé une cale à bateaux sur le site de Minazen qui facilitera la mise à l'eau des bateaux, barques et autres kayaks de pêche. Cet aménagement a bénéficié des financements du Conseil régional dans le cadre de sa politique de mise en valeur touristique des voies navigables.

Cale de Minazen.



Y. Le Clainche



Réhabilitation du Loch : premiers résultats plus que prometteurs !

Suite aux actions de restauration d'habitats piscicoles effectuées en 2012 sur trois parcours de la rivière du Loch (cf revue 21 p.16), des pêches électriques ont été réalisées en juin 2013. Les premiers résultats montrent que les poissons reviennent !

En effet, deux des trois stations voient leur densité piscicole croître considérablement. Sur le parcours de Pont-Neuf, on passe ainsi d'une estimation de 6 truites à l'hectare en 2011 à 96 (16 fois plus). La plupart des autres espèces d'accompagnement de la truite sont également en progression : la lamproie de planer et la loche, atteignent leur niveau d'abondance théorique, et le vairon s'en approche. Certaines espèces restent encore nettement sous-représentées, en particulier le goujon et la vandoise. Au vu de ces résultats et sur la lancée de la dynamique 2012, l'AAPPMA "la Gaule Alréenne" a souhaité prolonger ces travaux en aménageant une centaine de mètres supplémentaires de part et d'autre du parcours aménagé en 2012. Sur le parcours de Piriac, les résultats

Témoignage

Michel Arz (AAPPMA d'Auray) : "J'ai pêché à 5 reprises le parcours de Pont-neuf en mouche sèche et en no-kill et j'ai pris des truites de toutes tailles de 10 cm à 28 cm et à chaque fois plus de truites que de blancs. Par exemple, le 14/08 en soirée, j'y ai pris 10 truites, ce qui me semble un bon résultat pour le Loch. J'ai pêché aussi des secteurs non aménagés le même jour que le secteur aménagé en 2012 et je n'ai rien pris". La présence de gobages réguliers fait de ce secteur après son aménagement un petit parcours agréable à pêcher pour une heure de pêche, cela n'était pas le cas avant". "Avec la seconde tranche (amont et aval) de septembre 2013 cela devrait y faire un parcours sympa".

tats sont encore plus probants. On passe ainsi de 28 truites à l'hectare en 2011 à 608 (20 fois plus). Tout comme à Pont Neuf, la plupart des autres espèces d'accompagnement de la truite sont également en progression (biomasse globale multipliée par trois). Sur le parcours de Kerberhuët, les résultats sont plus contrastés car les densités piscicoles stagnent. Ce résultat s'explique en partie par la plus faible densité des travaux mis en œuvre sur ce parcours. A noter que les échos des pêcheurs pratiquant leur loisir sur ces par-

cours sont encourageants et confirment les résultats scientifiques (lire encadré ci-dessus) !

Ruisseau pépinière de Gouarh Lanvel

Après le cours principal du Loch, c'est le petit ruisseau pépinière du Gouarh Lanvel qui a fait l'objet cette année d'un programme de réhabilitation. Après 3 années consacrées à l'état des lieux, à la définition d'un programme de réhabilitation cohérent, et à l'obtention des autorisations administratives adé-

quates, les travaux ont enfin débuté sous le soleil du mois d'août. Au programme des réjouissances : reconstitution de radiers, mise en place de blocs épars, entretien de la ripisylve, remplacement d'un ouvrage infranchissable. Les objectifs affichés par ces travaux sont multiples : restaurer des habitats piscicoles sur un cours d'eau autrefois réputé, garantir la continuité écologique afin notamment de permettre aux géniteurs de truites issus du cours principal du Loch de trouver des zones de reproduction fonctionnelles, augmenter les densités de truitelles sur le secteur de grossissement du Pont-Neuf, servir de catalyseur pour de futurs travaux à venir dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique du Loch. Cette action souligne une nouvelle fois l'implication des pêcheurs dans les programmes de restauration de milieu. En effet, ces travaux d'un montant de près de 9000 euros ont été financés à hauteur de 30 % par le Conseil Général du Morbihan, le solde restant à la charge des collectivités piscicoles (AAPPMA "la Gaule Alréenne, la FDPPMA 56 et la FNPF).

Y.F.

Infos bulles

L'étude préalable du CTMA porté par le syndicat mixte de la **Ria d'Étel** a été validée courant 2013. Ce CTMA concerne notamment le **Kergroix et le Roch**. Le programme prévoit de l'entretien/restauration de cours d'eau sur 62 kms, et des actions diverses de continuité qui permettront d'ouvrir 250 km de rivière aux migrateurs amphihalins, 63 kms aux truites et de gagner 50 kms de cours d'eau en bon état hydro morphologique. Les travaux, dont le coût prévisionnel est de 1.55 M€, financés à 75% par l'agence de l'eau et le CG 56, devraient débuter fin 2014 après la procédure d'autorisation.

La collaboration engagée en 2012 avec la SNCF sur la mise en place de mesures correctives dans le cadre des travaux sur la ligne Rennes-Quimper s'est poursuivie en 2013 avec la fin des travaux de réalisation du **by pass** et de diversification des écoulements sur le Kergroix. En outre, d'autres travaux de restauration de la continuité écologique sur l'amont du bassin versant ont été engagés sur 4 sites dans le cadre des mesures compensatoires.

Liziec, le retour du Saumon se confirme



Entre 1 et 5 tacons de l'année ont été observés sur les 3 stations prospectées.

G. Rousselleux

P/17

Pour la première fois depuis le début des suivis sur le Liziec en 2007, des petits saumons de l'année ("tacons 0+") ont été observés sur les 3 stations prospectées en pêche électrique. Ils n'étaient certes pas très nombreux,

mais nettement plus que les années précédentes : jusque là un seul tacon 0+ avait été pêché sur une station en 2008, et quelques tacons 1+ (issus de la reproduction de l'année précédente) avaient été observés ponctuellement. Un saumon adulte a également été pêché sur la station située juste en aval du moulin de Tréalvé (St Avé). Cet obstacle difficilement franchissable (le saumon capturé avait d'ailleurs des blessures liés à ses tentatives infructueuses de franchir le vanage) constitue la limite amont de remontée des géniteurs. La plus grande partie du cours principal du Liziec est donc pour le moment inaccessible alors qu'elle présente un bon potentiel pour la reproduction des saumons. Espérons que ces résultats favorables ne soient pas que la conséquence d'une bonne reproduction en 2012 mais témoignent de la recolonisation de ce bassin par les saumons.

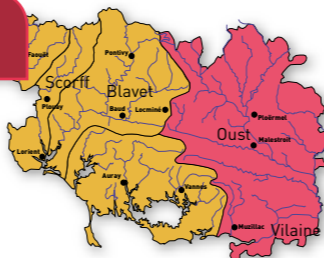
A.L.C.



FDPPMA56

Moins de 10 mois après les travaux, les suivis viennent confirmer les échos des pêcheurs signalant le retour des poissons sur les secteurs du Loch réhabilités.

Crédit Mutuel de Bretagne
 www.cmb.fr
 ouvert tous les jours du mardi au samedi midi
 LA banque à qui parler
Vannes Le Poulfanc
 Route de Nantes
 Le Poulfanc 56860 SENE
 Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89



Vilaine : de bonnes remontées de civelles en 2013

La situation de l'anguille est critique. Malgré cela, la migration des civelles est bien meilleure pour la 2^e année consécutive, avec les plus forts passages enregistrés depuis la mise en service des passes en 1996.

En 2012, ce sont 434 kg de civelles qui ont été comptabilisés dans la passe, et en 2013, 870 kg. Pour mémoire, en 2011, moins de 3 kg de civelles avaient été comptés à la passe, et la moyenne de 1996 à 2011 était de 142 kg. Cette année, la pêche professionnelle a démarré le 1^{er} décembre 2012 pour se terminer le 10 janvier avec la fin du quota consommation. Ensuite, les pêcheurs professionnels ont capturé 310 kg les 12 et 13 mars pour le repeuplement prévu dans le cadre du Plan de Gestion National de l'anguille. Une autre pêche de 270 kg a été réalisée également pour le repeuplement fin avril. Malheureusement, les méthodes de pêche



C. Briand / IAV

Avec 870 kg de civelles sur la passe d'Arzal en 2013 et 434 kg en 2012, les remontées de ces deux années sont nettement plus élevées que la moyenne des 15 dernières années.

provoquent souvent des blessures aux civelles, ce qui compromet leur survie. Les remontées plus importantes de civelles de 2012 et 2013 sont peut-être liées aux mesures de protection prises par certains pays nordiques sur les anguilles argentées. Les plus fortes dévalisations de ces dernières augmen-

teraient ainsi le stock de géniteurs et contribueraient à une meilleure reproduction. Cependant, il faut rester très prudent car la population d'anguilles a atteint un niveau très faible et il sera important de voir si cette "embellie" se confirme les prochaines années.

A.L.C.

2013, une fin du CTMA du bassin du Trévelo sur les chapeaux de roues !

Après quatre années déjà bien remplies, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Trévelo a mis un point final à son premier CTMA par un projet d'envergure : la renaturation de 640 mètres du ruisseau de la Championnais, petit affluent du ruisseau de la Bouloterie situé sur la commune de Saint Gorgon ! Après s'être attaché les services de la Fédé-

ration de pêche du Morbihan pour la définition d'un programme de restauration adéquat, le technicien rivière du bassin n'attendait plus qu'une bonne fenêtre météo pour réaliser les travaux. Le 9 septembre au matin c'est chose faite ! Le triptyque constitué par le technicien rivière, le chargé d'étude de la FDPPMA 56 et l'entrepreneur de travaux public était à pied d'œuvre.

Au programme des réjouissances : reméandrage de près de 500 mètres d'une partie aval du cours d'eau et rechargement de 150 mètres de cours d'eau afin d'assurer la connexion entre le nouveau tracé aval et la partie amont. Dix jours après le début des travaux, le ruisseau de la Championnais s'écoule dans son nouveau tracé ! Indépendamment des concepts écologiques de restauration d'habitats mis en œuvre dans le cadre de ce projet, cette opération souligne une nouvelle fois la complémentarité entre notre structure et les syndicats porteurs de ce type de projet et la nécessité de travailler en équipe, afin de mettre en place des projets ambitieux et innovants tout en tissant des liens étroits entre structures de terrains.

Y.F.



Trois semaines après la fin des travaux, la nature reprend doucement ses droits. Les premiers coups d'eau hivernaux achèveront de redimensionner le nouveau lit du ruisseau de la Championnais.

Y. Fuentes

Première régionale : une passe à poissons rustique au moulin de Bragou

Cet été 2013 vient de voir l'équipement d'un quatrième moulin sur la rivière de l'Arz. En effet le moulin de Bragou (sixième moulin sur l'Arz à partir de la confluence de l'oust), situé sur la commune de Pluhérlin, vient de s'équiper d'une passe à poissons. La particularité de ce projet tient dans la solution technique mise en œuvre pour restaurer la continuité écologique. En effet, compte-tenu de la présence d'un ancien bras

mort de l'Arz en fond de vallée, le bureau d'étude a proposé de mettre en place un dispositif novateur, alliant la création d'une "passe rustique" et l'ajustement morphologique de l'ancien bras de l'Arz. Le tout sert de bras de contournement. La particularité de ce nouveau type d'ouvrage de franchissement est de relier les biefs amont et aval au moyen d'un "chenal" plus ou moins long équipé de dispositifs de dissipation d'énergie, reprodui-

sant les caractéristiques des cours d'eau naturels à fortes pentes. Ce dispositif présente l'avantage de très bien s'intégrer dans son environnement et de permettre le franchissement de toutes les espèces piscicoles présentes sur la rivière. C'est ainsi que le 2 septembre au matin l'entreprise Calou TP, assistée de la Fédération de Pêche du Morbihan, étaient à pied d'œuvre pour la réalisation de cette première régionale. Au final, quinze jours de chantier et pas moins de 68 m³ de béton et 640 tonnes de blocs, auront été nécessaires pour que ce projet se concrétise. Le montant de ces travaux s'élève au final à 45 000 euros, financés à 80 % au travers du Contrat de Plan Etat Région, le propriétaire du moulin, maître d'ouvrage, prenant à sa charge le solde de l'opération.

Y.F.

Pour en savoir plus : voir sur le site internet de la Fédération le diaporama sur la réalisation du chantier- page "nos réalisations"



Y. Fuentes

L'aménagement d'une "passe rustique" au niveau du moulin de Bragou constitue une première régionale. Il permet à toutes les espèces piscicoles présentes sur l'Arz de franchir le moulin de Bragou.

SAGE Vilaine : des avancées importantes

Voté le 31 mai 2013 par la CLE, le SAGE Vilaine sera applicable dans le courant du 2nd semestre 2014 après un long périple de consultations. Par rapport à la version de 2003, il apporte des avancées intéressantes pour la protection des milieux aquatiques en particulier au travers de son règlement. Ainsi, il institue une interdiction de laisser le bétail accéder aux cours d'eau. Les abreuvoirs devront donc être aménagés dans ce but. A noter que plusieurs CTMA ont déjà prévu ce type d'aménagements. Le

règlement comporte également des règles de protection des zones humides et de limitation du remplissage des plans d'eau en étiage. A noter également un renforcement des contraintes posées sur la création de plans d'eau, désormais interdite sur tous les contextes salmonicoles et mixtes. A l'inverse, nous déplorons un recul fort sur l'entretien des cours d'eau, désormais renvoyé aux riverains ... dont la plupart n'ont plus les moyens de le réaliser !

C.L.C.



C. Le Cléve

Le règlement du SAGE interdit désormais l'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau, générateur de pollutions et de dégradation des berges.

Salut Etienne !

Etienne Lameul nous a quittés !

En ce 30 mai 2013, la nouvelle nous a tous terrassés. Même si chacun connaissait la maladie d'Etienne, comment imaginer que lui, avec son énergie, son optimisme et sa passion, y succomberait. Et pourtant ! Etienne n'est plus. Il est cependant toujours présent dans les pensées des membres de l'Ablette ploermelaise dont il était le président enthousiaste et infatigable, dans celles des élus et salariés de la Fédération dont il était un administrateur "moteur" ; et, nous en sommes persuadés, dans celles de tous ceux qui l'ont côtoyé, connu et apprécié. Tu laisses un grand vide !

Salut Etienne !





Soyez prêts le matin de l'ouverture...

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PECHEZ



Enfin l'ouverture ! Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre passion et choisissez dès maintenant votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

www.cartedepeche.fr



Cartedepeche.fr

une révolution toute en douceur !

8200 cartes de pêche ont été distribuées en 2013 dans le Morbihan via "cartedepeche.fr", soit bien plus du double qu'en 2012. Pour sa deuxième année d'existence, c'est donc **une carte sur deux** qui, dans le Morbihan, a été vendue par l'entremise du site **Internet**. Un **succès** qui est d'abord le fait des détaillants morbihannais puisque **42** d'entre eux ont choisi ce nouveau mode de distribution des cartes de pêche et ont été séduits par sa simplicité d'utilisation et sa fiabilité. Résultat : **6700 cartes distribuées** représentant **85 %** du total des cartes "Internet".

Pour l'essentiel, les 15% restants sont le fait des acquisitions directes par les pêcheurs à partir de leur domicile : **1400 cartes** (contre 800 en 2012). Ces progressions montrent bien que la **souplesse du système mis en place** répond aux souhaits des pêcheurs comme des détaillants d'aujourd'hui. 2014 confirmera cette tendance puisque de nouveaux dépositaires se sont récemment équipés, sans compter les offices de tourisme et les syndicats d'initiative qui devraient également entrer dans la danse. Il est probable qu'en 2014, ce soient non pas 50% mais les deux-tiers des cartes qui auront été distribuées par cartedepeche.fr. Si nous n'y sommes pas encore, il n'est sans doute pas si loin le temps où la carte de pêche "papier" sera à ranger au rayon des souvenirs. Sans doute certains la regretteront, mais ainsi va le monde : Internet est une révolution, cartedepeche.fr aussi, ... en douceur !

Cahier Spécial pêche

pages 21 à 31

www.federationpeche.fr/56/

Réglementation 2014 : fiche pratique

Arrêté préfectoral consultable sur le site de la Fédération www.federationpeche.fr/56/ rubrique réglementation



Mathieu Le Bouter

Dates d'ouverture

- 1^{ère} catégorie et truites : du 8 mars (à 8 h 00) au 21 septembre inclus
- 2nde catégorie* :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 26 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année
 - c) anguille : du 1^{er} avril au 31 août (1^{ère} et 2nde cat.)
 - c) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible sur le site de la Fédération.

* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)

- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 40 cm
- black-bass : 30 cm (en 2nde catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2nde catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page suivante). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{ère} catégorie.
- en 2nde catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 11 avril inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos détrit.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial)

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2nde catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

- IMPORTANT : depuis 2011, en application du plan national de gestion de l'anguille, les pêcheurs aux lignes ont l'obligation de noter leurs captures d'anguilles dans un carnet de captures qu'ils peuvent se procurer auprès de la DDTM ou télécharger sur le site internet de la Fédération (onglet "migrateurs").

Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- Etang de Bealieu en MOREAC
- Etang communal de CAMPÉNÉAC
- Etang communal de CRUGUEL
- Etang communal de GUEGON
- Etang communal de PONT AR LEN en GOURIN
- Etang communal de LANOUEE
- Etang communal de LOYAT
- Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUeltas
- Etang communal de GUERN

- Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- Etang du MOULIN de la VALLEE, commune de St JACUT les PINS,
- Etang communal de St NICOLAS du TERTRE (gestion privative)
- Etang communal de SERENT (gestion privative)
- Etang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "L'ETANG aux BICHES", commune de TREDION
- Le petit étang de KERBEDIC, commune de St TUGDUAL (gestion privative)

- Etang communal de GOURHEL, dit du Miny
- Etang dit de l'Abbaye à LANGONNET
- Etang communal de TREFFLEAN
- Etang du Petit Moulin sur St MARTIN sur OUST à partir du 1^{er} juillet 2014.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS St MAURICE).

Cours d'eau et plans d'eau de 2nde catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat (commune de Gueltas).
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de St Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac (35)).
6. L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et St Jacut Les Pins.
7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de St Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
13. Les étangs de plus de 3 ha.

LA NATURE AU PROGRAMME

- Seconde générale et technologique
- Bac Technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)
- BTS Technico-Commercial Produits Alimentaires & Boissons
- BTS Technico-Commercial Produits Agrofournitures
- BTS Technico-Commercial Vins & Spiritueux
- Bac pro (3ans) Productions Agricoles
- Bac pro (3ans) Gestion des Milieux Naturels & de la Faune
- Seconde professionnelle Productions Animales
- Seconde professionnelle Nature, Jardin, Paysage, Forêt
- 4^e et 3^e à projet professionnel

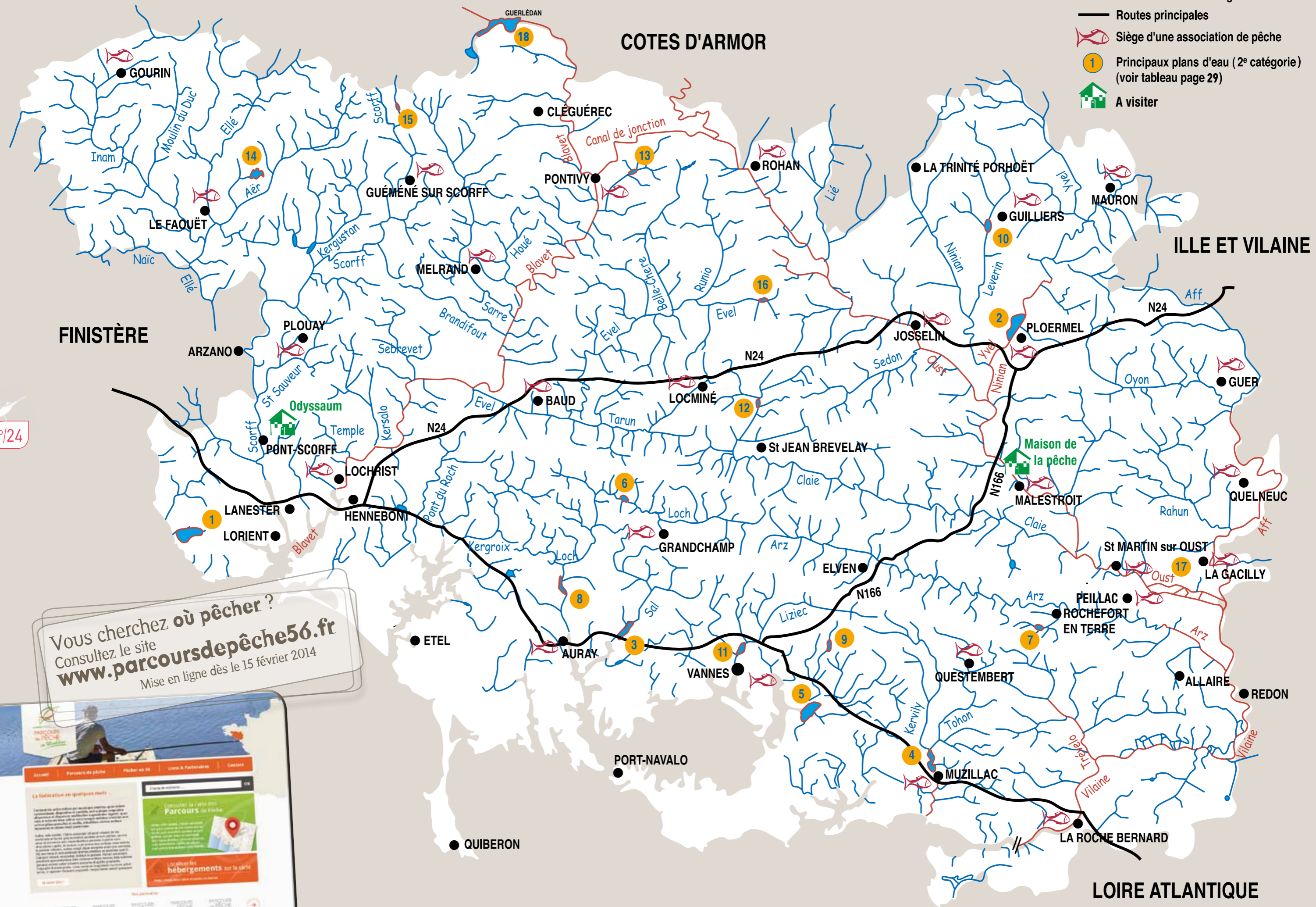
LYCÉE KERLEBOST

lyceekerlebst.fr

Lycée KERLEBOST - Saint-Thuriau - CS 80033 - 56306 PONTIVY Cedex
www.lyceekerlebst.fr
Tél : 02 97 28 99 66 - Fax : 02 97 28 99 67 - Mail : pontivy@creap.fr

- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
- Cours d'eau de 2^e catégorie
- Routes principales
- Siège d'une association de pêche
- 1 Principaux plans d'eau (2^e catégorie)
(voir tableau page 29)
- A visiter

COTES D'ARMOR



P/24

P/25

Vous cherchez où pêcher ?
 Consultez le site
www.parcoursdepêche56.fr
 Mise en ligne dès le 15 février 2014



X Réserves de pêche et réglementations particulières

Zone d'influence de l'AAPPMA d'Auray

- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.
- Étang de Tréauray : du pont de la D 19 (limite amont) au barrage du moulin de Pont de Brec'h (limite aval), communes de Brec'h et Plumergat.
- Sur le Kergroix : au lieu-dit "Pont des Bons Voisins", à partir de la route départementale Pluvigner/Landévant D 33, sur 500 m en amont, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée (hameçon sans ardilhon).
- La limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur, sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.
- La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

Zone d'influence de l'AAPPMA "Entente du Haut Ellé"

- Le ruisseau de Cadéac : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur. En outre, la pêche aux leurres mobiles est interdite.
- La pêche sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", est interdite aux pêcheurs âgés de plus de 16 ans entre l'ouverture de la 1^{ère} catégorie et le 30 avril inclusivement.
- La pêche en float-tube est interdite sur l'étang de Pontigou en Langonnet, sur l'étang communal de Plouray et sur celui dit de "l'Abbaye de Langonnet", Priziac.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Glénac

- La pêche du black-bass est interdite au port de Glénac, sur 500 m depuis sa confluence avec l'Aff, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2014.
- Sur l'Oust : sur les barrages de La Potinais et Limur, seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2014 inclus.
- Remise à l'eau des black-bass



Mathieu le Bouder

obligatoire sur tous les parcours de l'AAPPMA entre le 1^{er} mai (ouverture) et le 30 juin.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Gourin

- Sur les étangs de Pont ar Len et de Tronjoly, la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guéméné

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.
- Le ruisseau de La Bonne Chère de sa confluence avec la Sarre en aval, au 1^{er} pont situé en amont, soit sur une distance de 140 m (commune de Guern).
- La Sarre, de la confluence avec le ruisseau de La Bonne Chère (limite amont) jusqu'au 1^{er} pont aval (limite aval) (commune de Guern).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guer

- Etang d'Aleth (Saint Malo de Beignon) : pêches en barque et en float-tube interdites.
- Ruisseau du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'Aff dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Locminé

- La pêche du black-bass est interdite aux étangs de Kerguéhenec.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Lorient

- Le Blavet, sur 100 m en aval du barrage des Gorets : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre le 7 avril 2013 et le 4 mai 2014 inclus.
- Étang de Saint-Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.
- Sur le territoire de l'AAPPMA de Lorient, le nombre de captures d'aloses est limité à 3 par jour et par personne.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 mètres à l'aval et 50 mètres à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et Saint Laurent sur Oust.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Mauron

- Ruisseau le Doueff : Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Muzillac

- La rivière de St Eloi : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Questembert

- Sur les étangs communaux de Larré, la Vraie Croix et Questembert (étang de Célaç), la pêche en barque est interdite et le nombre de captures journalier de truites est limité à 5 par pêcheur.
- Le Tohon : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- Le Kervily : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

Zone d'influence de l'AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"

- Toute pêche est interdite sur l'Arz et le bief du moulin de Bragou entre le départ du bras de contournement du moulin établi pour le franchissement piscicole, et la route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou.
- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

Zone d'influence de l'AAPPMA de "La Truite du Porhoët"

- En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à deux lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le département 22.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Plœrmel

- Lac au Duc : toute pêche est interdite du 1^{er} mai au 30 juin 2014 à partir de la pointe de Brango (limite aval) sur une distance de 300 m vers l'amont, entre la rive et 150 m au large en vue de la protection des frayères à sandre.

- Lac au Duc : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

- Lac au duc : du 29 mai au 1^{er} juin inclus, afin de permettre la bonne tenue du Challenge RIVE (compétition de pêche), sont interdites aux personnes étrangères à l'épreuve :

- . La pêche du bord de jour comme de nuit sur les secteurs délimités par les organisateurs.

- . La pêche en barque à moins de 100 m du bord devant les secteurs délimités par les organisateurs.

- Etang de Loyat : remise à l'eau vivante des carpes obligatoire
- Etang de Campénéac : remise à l'eau vivants obligatoire des carpes et black-bass.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Pontivy

- Le ruisseau de Lesturgant : pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- Le ruisseau de Kervennoël et ses petits affluents : sur toute sa longueur.
- Le ruisseau du Guilly : de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Rohan

- Pêche en barque interdite sur le plan d'eau de Rohan, les étangs de Branguily à Gueltas et l'étang communal de Bréhan. En outre, sur les étangs de Branguily, seule la pêche à partir des digues est autorisée.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Vannes

- Etang de Trégat : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.
- Sur tout le territoire géré par l'AAPPMA, taille légale de la truite portée à 23 cm et nombre de captures de truites limité à 6 par jour et par pêcheur.

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'IE

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 36 ans vous propose

Rayon pêche à la mouche truite - saumon

EUROPÉPÊCHE

500 m²

Pêche - Chasse

Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau

QUIMPERLÉ

Tél. 02.98.39.34.02

Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure



- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrousse, communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist.

- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.

- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.

- **Le Blavet** : sur la partie située entre l'écluse n° 3, dite de Signan, et l'écluse n° 4, dite du Roch.

- **Le Blavet** : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).

- **Le canal de Nantes à Brest** (Oust canalisé) : entre l'écluse n° 39 dite de Bocneuf et l'écluse n° 34, de Saint Jouan.

- **Le canal de Nantes à Brest** (Oust canalisé) : du pont des deux rivières (amont écluse n° 29) à l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".

- **Le canal de Nantes à Brest** (Oust canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroït et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).

- **L'Oust**, de l'écluse de Rieux (n° 22) à l'écluse de Limur (n° 20).

- **L'Oust** entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent sur Oust (Rive droite uniquement concernée).

- **L'Oust**, du barrage de La Potinais au pont de Saint Perreux, route de Redon.

- **L'étang au duc à Vannes** : sur la totalité de son périmètre

- **Etang communal de la Folie en Mauron** : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire).

- **Lac au Duc de Ploërmel** : sur le secteur compris en rive droite entre "Le petit Rocher" cale 36 (commune de Taupont) à l'aval, et le chemin de "La Bande des mouettes" (commune de Loyat), et, en rive gauche, du parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploërmel) à la maisonnette SNCF de "Lézonnnet" (commune de Loyat).

- **Lac au Duc de Ploërmel** : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

- **L'étang communal de la Peuple-raie à La Trinité Porhoët** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de St Malo de Beignon** : voir réglementation sur place.

- **L'étang de Lannec** (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannec.

- **L'étang de Kerloquet à Carnac** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang du Valvert en Noyal Pontivy** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de Bel Air en Priziac** : sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.

- **L'étang de la Rocquenerie à La Gacilly** : sur tout son périmètre.

- **L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre** : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage. Avertissement : se renseigner auparavant sur la possibilité auprès du Président de l'AAPPMA ou sur le site de la Fédération.

- **L'étang de Réguiny** : sur tout son périmètre.

- **L'étang communal de Ménéac** : sur tout son périmètre.

- **L'étang de Tréauray** : sur 500 m en amont du barrage de Tréauray, en rive Brech. (Le parcours sera délimité par un balisage).

- **L'étang de Tréauray** : sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).

- **L'étang de Vaulaurent à Saint Martin sur Oust** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de la Forêt à Brandivy** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de Pen Mur** uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés).

- **L'étang du Dordu à Langoëlan** : sur la totalité de son périmètre.

- **L'étang de Kerbédic (amont) en Saint Tugdual** : sur la totalité de son périmètre (gestion privative).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

. Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
. Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

. respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
. se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage, et interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),
. s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine					Bassin du Blavet				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille	H	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++	Gardon, brème	
		+++	Sandre, brochet, perche				++	Sandre, perche, autres blancs	H
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poissons blancs, carnassiers	H			+	Brochet, truite	
	Malestroït, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche				++	Saumon (en aval)	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+	Truite	H			+	Truite de mer (en aval)	
		+	Brochet, perche		La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	+++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
		++	Sandre, poisson blanc		L'Evel	Baud, Locminé	++	Poisson blanc, brochet	H
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+	Truite	H			+	Truite	
		++	Brochet, perche, poisson blanc				+	Saumon (en aval)	
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+	Truite	H	Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
		++	Poisson blanc et carnassier		La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
L'Oyon	Guer		Truite	H	Le Brandifroot	Melrand	+++	Truite	P
La Claie	Malestroït, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H	Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
L'Arz / 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux	++	Truite, brochet, perche	H	Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc		Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
L'Arz / 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H	Bassin du Scorff				
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P	Le Scorff	Plouay, Guéméné	++	Truite	P
							++	Saumon	
Bassins côtiers							+	Brochet, poisson blanc	
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H	Le R. de S' Sauveur	Plouay	+++	Truite	P
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P	Bassin de l'Ellé				
Le Liziec	Vannes	++		P	La Laïta		++	Truite, saumon	P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H	L'Ellé	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
							++	Saumon, brochet, poisson blanc	
Le Kergroix	Auray	+++	Truite (fario et de mer)	P	Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
		+	Saumon		L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++	Truite	P
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H			++	Saumon	
			Saumon (pêche interdite)		Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H	Le Rozo	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
					L'Aër	Guéméné, haut Ellé	++	Truite	P
					Canal de jonction				
					Canal de jonction	Pontivy, Rohan	+++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniales (sans introduction de poissons)
Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub ⁽⁴⁾	Quantité	Espèces
Etang de Lannec	1	AAPPMA de Lorient	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI ⁽²⁾	OUI	+++	Sandre
					++	Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++	Poisson blanc
					+	Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI ⁽¹⁾	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽³⁾	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++	Sandre
					+	Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA de La Truite du Porhoët	NON	NON	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
					+++	Poisson blanc, carnassier
					++	Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI ⁽¹⁾	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquenerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON		Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guertédan	17	FDPPMA 22	OUI ⁽³⁾	OUI ⁽³⁾	+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage

X Tarif 2014 des cartes de pêche dans le Morbihan

Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

X Cartes annuelles adultes

- La carte interdépartementale **EHGO**

Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciprocaire EHGO (90 €).

- La carte de membre "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA (74 € avec la CPMA ; 41 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 25 €).

- La carte promotionnelle "femme"

Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément (30 €).



- La carte **découverte**

Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2014) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés (5 €).

X Cartes temporaires

- La carte "hebdomadaire"

Cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE (30 € avec CPMA ; 18 € si CPMA déjà acquise).

- La carte "journalière"

Même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 7 € si CPMA déjà acquise).

X Cartes "jeunes"

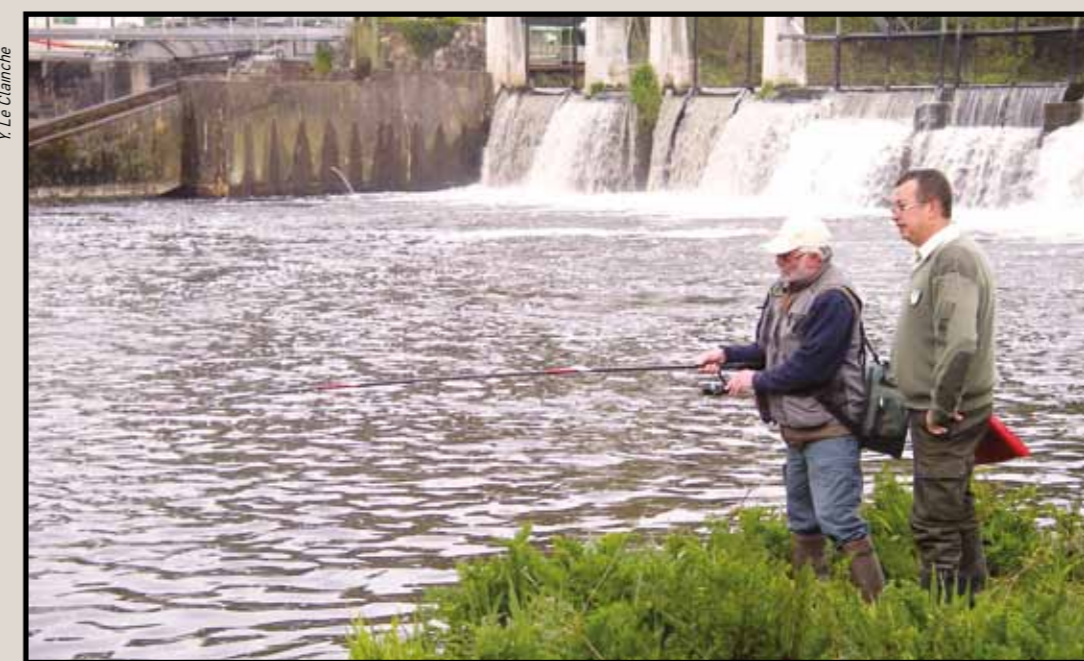
- La carte de membre "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2014) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte (20 € avec CPMA ; 18 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interdépartementale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs (30 €)" obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

X La Garderie bénévole, importante pour le loisir pêche !



Le contrôle est aussi prétexte à parler pêche.

Plusieurs gardes particuliers n'ont pas souhaité demander le renouvellement de leur assermentation l'an dernier. Fort heureusement pour la couverture du territoire des AAPPMA, d'autres candidats se sont formés et seront à pied d'œuvre pour la saison à venir.

3 500/3 800 contrôles par an en 1 200 sorties. Une présence plus que significative que les pêcheurs apprécient. Certains pêcheurs vont même jusqu'à dire qu'ils sont contents de voir les gardes !

à certaines réalisations et projets menés par la fédération.

Y.L.C.

Tableau bilan d'activité de la garderie bénévole

	2011	2012
Nombre de sorties	1282	1175
Heures de contrôles	2637	2550
Kilomètres parcourus	24166	19295
Nombre de contrôles	3512	3797

Du changement

à l'amicale des GPP

Noël Mounier, garde de l'AAPPMA de Grandchamp depuis février 2008 et président de l'association des gardes pêche particuliers depuis sa création, a décidé de ne pas poursuivre sa mission de bénévole. Qu'il soit ici remercié pour sa participation active aux actions de l'AAPPMA, à la vie de l'amicale et

40 gardes bénévoles repartis sur 22 des 26 AAPPMA seront donc présents sur les cours d'eau en 2014. Avec l'appui des agents de développement de la fédération, la présence de la garderie associative sera présente sur tout le Morbihan.

Un même niveau d'activité Bien que les chiffres de 2013 ne soient pas connus au moment de l'écriture de cette revue, il est probable que la présence des gardes particuliers aura été en 2013 équivalente aux deux dernières années. Globalement, la garderie bénévole du Morbihan, c'est environ

P/30

P/31

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHER

www.cartedepêche.fr

Nouveauté 2014
Le timbre CPMA "migrateurs" sera disponible sur cartedepêche.fr et chez les dépositaires agréés migrateurs qui pourront remettre les assortiments.

Les pêcheurs du Morbihan ont leur **newsletter**

Pour recevoir en direct les infos, l'actualité, la réglementation, les événements : rien de plus simple, **inscrivez-vous** sur le site pour recevoir la **newsletter**

Vous êtes internaute ?
Vous êtes pêcheur ?

← Rendez-vous sur www.federationpeche.fr/56/

Les parcours de pêche / Les différentes AAPPMA
Infos Réglementation / Actualités régulières
Manifestations / etc.

AVIS aux PÊCHEURS !

NOUVEAU Rayon Mouches et montage Mouches

Dépositaire Astu Fish Créateurs d'émotions

Vente d'appâts vivants

Articles pour tout type de pêche : rivière - mer - pêche à pied

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
Ouvert dimanche matin de 10h à 12h30

TY BAZAR

22, rue Général de Gaulle - **PLOUAY**

Bar - Pêche - Chasse - Bazar - Coutellerie



Anguilles, 3 tonnes seraient pêchées en Morbihan

En 2012, les pêcheurs morbihannais ont répondu à une enquête réalisée par la Fédération de Pêche pour l'association Bretagne Grands Migrateurs afin d'évaluer les captures d'anguilles. On estime à près de 14 000, soit environ 3 tonnes, le nombre d'anguilles pêchées par les pêcheurs aux lignes dans le Morbihan en 2011, moitié moins qu'en 2007.

Vous êtes plus de 3 % à avoir répondu au questionnaire. Ces taux de retour sont importants puisqu'ils sont au-dessus de la moyenne régionale de 2,6 %. On note néanmoins une hétérogénéité des pêcheurs enquêtés avec une proportion plus importante sur le bassin de la Vilaine, notamment l'axe Oust.

Un quart des anguilles pêchées en Bretagne

Dans plus de 80 % des cas, l'anguille n'est pas l'espèce ciblée par l'activité "pêche". Toutefois, vous êtes la moitié à la conserver lorsque vous la capturez accidentellement. On estime à près de 14 000 (ce qui représente environ 3 tonnes), le nombre d'anguilles pêchées en 2011 par les pêcheurs aux lignes dans le Morbihan. Par rapport aux résultats des enquêtes réalisées en 2008 et 2010, les tendances sont en baisse avec une diminution de moitié par rapport aux captures de l'année 2007 (38 000 anguilles). Les captures morbihannaises représentent 23 % des effectifs d'anguilles pêchées en Bretagne ce qui est très en deçà des captures observées en Ile-et-Vilaine (près de

60 % des captures) mais plus forte que dans le Finistère ou les Côtes d'Armor, où la pêche de l'anguille semble moins traditionnelle. L'ensemble du rapport est consultable et téléchargeable sur le site de l'observatoire des poissons migrateurs <http://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr>

2014 : une nouvelle enquête

Ces informations sont précieuses pour la protection de l'anguille. Il est essentiel de consolider ces résultats et de suivre l'évolution des captures sur plusieurs années ; il est donc prévu de réaliser les enquêtes tous les 2 ans dans les 4 départements bretons. Nous vous invitons à poursuivre vos efforts en renseignant l'enquête 2014 sur vos captures de l'année 2013.

Les questionnaires sont diffusés sur le site internet de votre fédération, lors des assemblées générales des associations de pêche. Vous pourrez également être sollicités sur le terrain lors de vos parties de pêche. Il est important que les pêcheurs de loisirs participent à l'effort de connaissance de cette espèce gravement menacée. Nous comptons sur vous !

A.L.C.



Mieux connaître les captures d'anguilles permet de mieux gérer et protéger cette espèce très vulnérable.

Observatoire des poissons migrateurs : un site Internet

De par sa façade maritime importante, la Bretagne accueille de nombreuses espèces de poissons migrateurs : saumons, truites de mer, aloses, lamproies, anguilles. Ces espèces constituent une richesse naturelle pour la Bretagne et de nombreuses actions sont mises en œuvre chaque année en leur faveur dans le cadre du Contrat Etat-Région Bretagne avec le soutien financier de

l'Agence de l'eau, des départements et des structures de la pêche. Un observatoire des poissons migrateurs de Bretagne a aussi été créé afin de centraliser et mettre à disposition des partenaires et du public les connaissances acquises sur ces espèces. Il a mis en ligne le 1^{er} juillet 2013 un site Internet accessible au public présentant l'ensemble des études et travaux réalisés sur ces espèces. Les visiteurs pourront y découvrir également des présentations sur la biologie des poissons migrateurs et des syn-

thèses de l'état des connaissances, ainsi que des actualités : colloques, manifestations, etc.

Un site précieux pour les gestionnaires des milieux naturels concernés - dont ceux de la pêche -, les enseignants, étudiants et, plus largement, tous ceux qui s'intéressent à la biodiversité en Bretagne.

Le site est géré par Bretagne Grands Migrateurs, association chargée de la mise en œuvre du volet "migrateurs" du Contrat de plan Etat-Région Bretagne.

C.L.C.

Pour le découvrir : www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

Modernisation des structures de la pêche : de nouveaux statuts pour les AAPPMA et les Fédérations

Les statuts des 3 600 AAPPMA et des 92 fédérations départementales sont établis en fonction de statuts type, édictés par la loi. La dernière mouture de ces statuts datait de 2008.

Depuis lors, au moins deux changements importants nécessitant une modification de nos statuts sont intervenus dans la gestion de la pêche : la création du site de vente de cartes cartedepeche.fr et l'adoption du Schéma national de développement du loisir pêche.

Courant 2013, la Fédération puis les AAPPMA morbihannaises ont donc mis à jour leurs statuts pour intégrer ces deux évolutions qui peuvent paraître mineures mais témoignent cependant d'une évolution majeure des structures de la pêche.

Le site cartedepeche.fr fait en effet

entrer de plein pied la carte de pêche dans le XXI^e siècle en l'adaptant aux technologies et aux modes de vie actuels. De même, en introduisant la notion de développement, ces nouveaux statuts donnent une nouvelle dimension à l'action des AAPPMA et des Fédérations notamment en tant qu'acteurs économiques via le tourisme pêche. Fin 2015 et début 2016, auront lieu les élections en vue des renouvellements des Conseils d'administration des AAPPMA et des Fédérations. Les nouveaux élus auront à intégrer dans leurs politiques ces nouvelles dimensions. Un tournant d'importance dans la gestion de nos structures que l'actuel Conseil



Les statuts des fédérations et des AAPPMA adaptés pour intégrer notamment le système de distribution des cartes de pêche par Internet.

d'administration de la Fédération souhaite anticiper, notamment en finalisant le Schéma départemental de développement du loisir pêche et, si possible, le passage "tout internet" de la distribution des cartes de pêche. Une réflexion sera également engagée avec les AAPPMA pour préparer ces élections.

C.L.C.

Consultation sur la réglementation : une grande première !

Quiconque participe à des assemblées générales d'AAPPMA ou de Fédération a déjà assisté à ces débats passionnés sur la réglementation. Tailles de capture, dates d'ouverture, modes de pêche autorisés, etc, y sont débattus avec fougue. Bien souvent, les divergences d'opinions aboutissent à un statu quo et il ne reste de ces échanges que le souvenir d'un débat enflammé. Pas facile dans ces conditions de s'engager dans une réforme de cette réglementation !

Pourtant, cette réforme est nécessaire du fait d'une évolution, des milieux, des techniques de pêche et des demandes des pêcheurs.

Souhaitant s'appuyer sur les souhaits et avis des pêcheurs, mais aussi des associations, la Fédération nationale a mené - c'est une grande première ! - une consultation Internet ouverte à tous !

Celle-ci s'est déroulée en plusieurs étapes : par internet (24 000 réponses), complétée par des envois de questionnaires papier. L'ensemble des réponses ont été compilées par les AAPPMA et les Fédérations.

Le résultat de la consultation a fait l'objet d'un examen par les présidents de fédérations lors de l'Assemblée générale de la FNPF et sera porté à



la connaissance des pêcheurs début 2014. Il est prévu que le projet issu de cette consultation soit ensuite soumis pour avis et modification réglementaire au ministère de l'environnement en vue d'une application dès 2015.

C.L.C.

Une consultation pour définir les évolutions réglementaires à venir.

Kerlelost : premiers bacheliers "option pêche" !



"Etangs du Roz" (Pontivy) : une séance de pêche très studieuse pour les élèves bacheliers !

2013 a vu les premiers élèves notés sur l'option pêche dans le cadre de la formation du Bac Pro GMNF (Gestion de Milieux Naturels et de la Faune). Neuf élèves de Terminale ont ainsi été évalués sur trois épreuves : écrit, oral et pratique. Les résultats ont été dans l'ensemble très encourageants avec des élèves motivés et bien investis dans l'option. Pour l'année scolaire 2014-2015, l'option est reconduite et bénéficiera d'une augmentation du nombre de séances : 11 au total dont 8 avec la fédération de pêche. Une quinzaine de jeunes pourront donc suivre les cours en vue de l'évaluation en fin d'année. Voilà donc un projet bien abouti qui nous l'espérons se prolongera dans les années futures.

G.R.



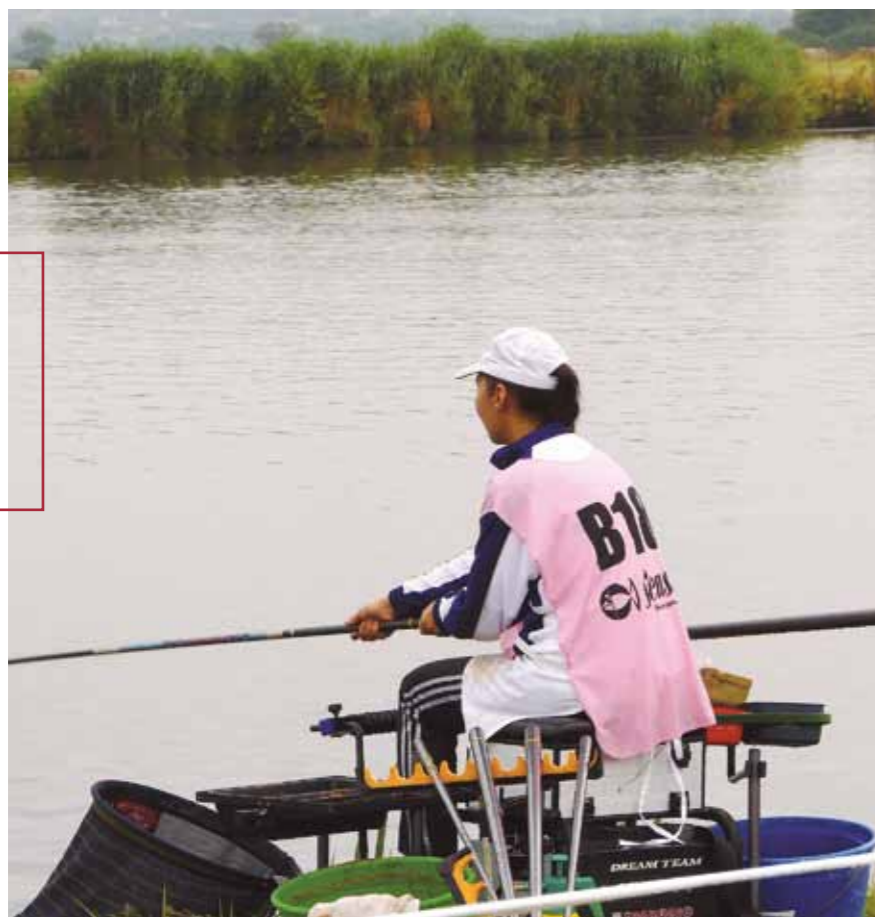
Capitale des championnats du monde "jeunes" de pêche au coup

La fédération Internationale de Pêche Sportive au Coup avait désigné la France et choisi le site de Rieux pour l'organisation de cette manifestation internationale les 27 et 28 juillet derniers. Un championnat qui a confirmé que la France est une grande nation de pêche, que le "stade international de pêche" de Rieux fait partie des grands parcours de pêche au coup et que la pêche est un atout pour un territoire et son économie.

Un parcours idéalement aménagé pour les pêcheurs et le public.



Y. Le Clairche



Y. Le Clairche

La pêche n'est pas réservée aux garçons. Même en compétition.

La relève de la pêche mondiale était présente sur les bords de la Vilaine toute la deuxième quinzaine de juillet. Dix nations pour les U14 (minimes) se sont affrontées sur la Vilaine à St Nicolas de Redon, pendant que les U18 (cadets) et les U23 (juniors) en décousaient sur le parcours de Rieux à Tranhaleux.

Les jeunes pêcheurs Français connaissent la Marseillaise.



Y. Le Clairche

Une belle réussite

Malgré une météo très capricieuse qui a obligé l'organisation à différer le début de la première manche et à interrompre la seconde pendant plus d'une heure, cette compétition s'est déroulée de la meilleure façon. Sportivement tout d'abord avec un très haut niveau de pêche et des jeunes anglais impressionnants notamment chez les U18 où ils rafflent les 4 premières places. La jeunesse française a annoncé pour sa part qu'il faudra continuer à compter avec elle sur la scène internationale dans les années à venir : 1^{er} en équipe U14, 2^e en U18, 4^e en U23 (voir résultats page 37). Ensuite, l'organisation impeccable orchestrée par T. Theaudin, président du Comité Régional de la FFPSC, a su mobiliser les collectivités locales, les collectivités piscicoles, les bénévoles, les partenaires privés... pour réussir ce challenge. Parce qu'accueillir plus de 200 pêcheurs,



Y. Le Clairche

Tony, une graine de champion qui vit "pêche".

PROTECTION PARE-SOLEIL
SAS MOUCHY - CARABEAU
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
 Stores intérieurs et extérieurs
 Motorisation • Entretien
 Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT
 Fabricant • Installateur

www.store-mouchy.com
 sas.me@orange.fr



La remise des prix.



Y. Le Clairche

Le dimanche, il a parfois fallu s'accrocher ... au stand !!!!

c'est aussi accueillir l'encadrement des équipes, les accompagnants soit environ 1 000 personnes. Pas si simple pendant une semaine !

Un parcours prestigieux

Le site de Tranhaleux, baptisé "stade international de pêche au coup", a été homologué par la FIPSED en 2002 et inauguré le 24 juin 2006. Le parcours est situé à une trentaine de kilomètres à l'amont du barrage d'Arzal, ouvrage qui marque la limite de salure des eaux. Sur ce parcours la Vilaine fait environ 100m de large avec de nombreux plateaux d'une profondeur de 1,50 à 3 m. Quelques mètres plus loin, on peut descendre



P. Courjal

jusqu'à plus de 6 m. Cette proximité avec le milieu estuarien est une particularité du site. Elle permet la présence d'une espèce comme le mullet en été. La brème, le gardon et les ablettes sont les autres espèces dominantes. Le "gozzer"

rouge est une esche à ne pas négliger sur la Vilaine.

La pêche, un atout pour un territoire

Même s'il est difficile d'appréhender les retombées économiques d'un tel événement sur un territoire, il est indéniable que c'est un plus pour certains, comme le détaillant d'articles de pêche qui avait répondu à la sollicitation des organisateurs et a été présent sur le site toute la semaine. Idem pour les hébergeurs, les restaurateurs... Sentiment partagé également par les élus, comme l'a dit Yvette Année, maire de St Vincent/Oust et vice-présidente du Conseil général du Morbihan.

Y.L.C.

Les classements

U 14 individuel

- 1 → Peter Bako, Hongrie
- 2 → Pedro Marquez, Portugal
- 3 → Tony Poisignon, France

U 14 équipe

- 1 → France
- 2 → Hongrie
- 3 → Italie

U 18 individuel

- 1 → Samuel Hugues, Angleterre
- 2 → Bradley Gibbons, Angleterre
- 3 → Joe Kent, Angleterre

U 18 équipe

- 1 → Angleterre
- 2 → France
- 3 → République Tchèque

U 23 Individuel

- 1 → Szymon Ciesilski, Pologne
- 2 → Sjors Milder, Pays Bas
- 3 → Rory Jones, Angleterre

U 23 Equipe

- 1 → Hongrie
- 2 → Angleterre
- 3 → Allemagne
- 4 → France

Razzia Anglaise en U18.



Y. Le Clairche

CAPITAINE DES U14, JEAN-CLAUDE POISIGNON TÉMOIGNE

Pour les championnats du monde, chaque équipe est composée de 4 titulaires et un remplaçant, sélectionnés sur la base de leurs résultats de l'année précédente, d'une sélection comportant des épreuves de pêche et sur des critères de comportement (esprit d'équipe, politesse, précision, etc). Pour les U14, Clément, Nicolas, Naël, Jason et Tony ont été sélectionnés.

En 2012, en Slovénie, la France avait obtenu l'argent, en 2011 en Italie le bronze. Nous devons faire aussi bien en France.

Pour le déroulement, la compétition est précédée de plusieurs jours d'entraînements. L'objectif est de permettre aux jeunes de se familiariser avec le site et qu'ils puissent pêcher à la canne, à l'anglaise et à la bolognaise. Les résultats s'améliorent chaque jour mais la pêche reste la pêche, il faut s'attendre à des surprises comme l'arrivée des mullets, la montée des eaux. Enfin, arrivent les entraînements officiels. Tous les matins, réveil à 6h30 pour être dans les box à 8h30 pour 3 heures intensives à la recherche de la "bonne pêche". L'après-midi, nous préférons qu'ils se préparent pour le lendemain, montent lignes, hameçons, etc. Nous devons gérer les temps de pêche et de récupération. Pour cela, le gîte de la Grange aux Moines est formidable. En fin de journée c'est le débriefing où chacun parle de sa pêche.

Le Jeudi 25 au soir, les équipes ont été présentées officiellement et le capitaine a annoncé les 4 titulaires. C'est un moment difficile pour le remplaçant qui pêchera le dimanche en fonction des résultats du samedi. Et cette année il n'a pas pêché. C'est dur, mais c'est la compétition.

Samedi soir le classement s'affichait ainsi ; 1^{er} Hongrie 8 points, 2^e France 12 points, 3^e Italie 15 points, Rien n'est joué et la victoire est possible. Le Dimanche nous avons défini une nouvelle stratégie car l'eau montait et il y avait beaucoup de courant. La pêche au moulinet s'annonçait difficile pour nous et la Hongrie qui avions tout misé sur cette pêche. Chaque coach, derrière son pêcheur devait donc gérer l'imprévu. C'est ainsi que Tony a du, par manque de fond sur sa place, pêcher avec 10 mètres de canne et 8 mètres de fil. Pas de problème, il savait faire. C'est là qu'il a gagné son podium. Jason était en grande difficulté. Pas de poisson sous la grande canne, le moulinet était pratiquement impécheable. Il a du se rabattre sur une pêche d'ablettes et de petits poissons en surface, pêche que nous n'avions pas vue pendant les entraînements. Avec 111 poissons, Jason a limité les dégâts.

Au final, une belle victoire, devant la Hongrie et l'Italie et une belle émotion au moment de la Marseillaise. Et la cerise sur le gâteau, c'est la médaille de bronze en individuel de Tony. Encore Bravo à toute l'équipe".

Vallée du Scorff Vivante par nature

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
 maison.scorff@syndicat-scorff.fr
 www.syndicat-scorff.fr



Un magasin et un site spécialisé

ARDENT PÊCHE
 Z.A Tréhonin
 Le Sourin BP 84
 56300 Pontivy

www.ardent-peche.com

Tél: 02 97 25 36 56
 e-mail : info@ardent-peche.com



Des partenariats multiples

L'eau, par sa quantité et sa qualité, est devenue un enjeu majeur de nos sociétés. Le pêcheur via ses instances représentatives participe à la gestion, la valorisation et la réhabilitation des milieux aquatiques. Un rouage au centre d'un vaste réseau de partenariats à développer et conforter. Petit tour d'horizon.

Il fut un temps - pas si lointain - où les seuls partenaires des pêcheurs étaient les propriétaires riverains et les pisciculteurs fournisseurs des poissons de déversement. C'était une époque où l'eau n'était pas considérée comme un bien rare et où le fait de se déplacer pour pêcher ne s'appelait pas encore "tourisme pêche".

Partenariats incontournables
Tel n'est plus le cas ! Aujourd'hui, la qualité de l'eau est devenue un enjeu économique majeur, celle des milieux aquatiques, une obligation européenne, de même que la continuité écologique, et le tou-

15 janvier 2013, Y. Gourrierec et J.Y. Moëlo signent la convention de partenariat entre la chambre d'agriculture du Morbihan et la Fédération de pêche.



C. Le Clève



C. Le Clève

Le pôle pêche porté par le syndicat mixte de la vallée du Blavet a constitué un test grandeur nature de la création d'un partenariat dans le domaine du tourisme pêche.

risme pêche est désormais identifié comme un axe de développement économique. Dans ce contexte, les pêcheurs, à la fois gestionnaires et usagers des cours d'eau, sont peu à peu devenus via leurs institutions représentatives, Associations et Fédérations, un des rouages qui contribuent à la gestion, à la réhabilitation et à la valorisation des milieux aquatique et de leur patrimoine halieutique. Ainsi, loin de l'isolement et de l'autosuffisance des débuts, nous sommes désormais au centre d'un vaste réseau de partenariat et ce, dans tous les domaines qui nous touchent.

Gestion des droits de pêche

La mission première des structures de la pêche est de gérer des droits de pêche. Pour l'essentiel, ceux-ci sont la propriété de particuliers, agriculteurs souvent, avec lesquels les AAPPMA entretiennent des relations privilégiées. Mais, ils sont aussi propriétaires de collectifs avec lesquelles nous engageons des conventions de gestion. C'est le cas de nombre d'étangs communaux, confiés en gestion à l'AAPPMA ; c'est aussi le cas du Conseil général du Morbihan qui, au travers de ses diverses politiques, a acquis des milieux aquatiques et

avec lequel la Fédération dispose d'une convention de gestion depuis 1999. Une démarche analogue a été engagée avec le Conseil régional de Bretagne pour la valorisation des voies navigables dont il est propriétaire depuis 2012. Un premier contact a également été pris avec "Eau du Morbihan" qui, ayant acquis la compétence de producteur d'eau, est devenu propriétaire de plusieurs retenues dans le département.

Réhabiliter les milieux

Les pêcheurs sont les premiers concernés par la qualité des milieux aquatiques dans la mesure où celle-ci influence directement et immédiatement les peuplements piscicoles. Afin de faire face à la dégradation des années 60-90, puis d'accompagner la réhabilitation, les pêcheurs se sont dotés de compétences d'ingénieurs halieutes qui apportent leurs savoir-faire et contribuent, autant que possible, au succès des CTMA⁽¹⁾. Leur

connaissance technique, forgée par des expériences de terrain, alliée à la connaissance des territoires complète utilement le travail des bureaux d'étude, dont l'approche est trop souvent théorique, et celui des techniciens de bassins versants dont le rôle est plus organisationnel que technique. Ce point de vue spécifique permet par exemple de relativiser l'utilité de certains aménagements proposés par les bureaux d'étude ou de proposer des solutions techniques présentant un meilleur rapport coût-efficacité. Les économies qui en découlent peuvent être conséquentes : de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur un CTMA d'envergure moyenne. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, principal financeur de ces programmes avec le Conseil général du Morbihan, ne s'y est d'ailleurs pas trompée en signant avec les Fédérations un accord cadre de partenariat (cf. encadré).

Un autre volet du partenariat engagé avec les porteurs de CTMA consiste en la prise en charge en tant que maître d'ouvrage d'opérations de réhabilitation de cours d'eau ou de continuité écologique. Autre exemple de partenariat, celui qui a donné lieu à la signature d'une convention le 15 janvier 2013 entre la Chambre d'agriculture du Morbihan et la Fédération de pêche du Morbihan. Objectifs : affirmer la volonté d'un renforcement du dialogue entre les deux structures ; promouvoir une information concertée des agriculteurs et pêcheurs sur les cours d'eau ; travailler de concert sur des sujets touchant les uns et les autres.

Vers une filière tourisme-pêche

Autre thématique ou rien ne peut se faire sans la mise en œuvre d'un multi partenariat, celle du tourisme pêche. Dans ce domaine en effet, les acteurs sont nombreux : hébergeurs, guides de pêche, riverains,

La mise en œuvre des CTMA réclame de nombreuses compétences techniques autant qu'une bonne connaissance du terrain. Par leur positionnement spécifique, les pêcheurs peuvent y apporter beaucoup.



C. Le Clève

pêcheurs, distributeurs de cartes de pêche, commerçants spécialisés, offices de tourisme, etc, sont autant d'acteurs qui doivent s'organiser en attelage cohérent, chacun tirant dans le même sens tout en poursuivant ses intérêts propres. Dans la foulée du pôle pêche mis en œuvre de 2010 à 2012 par le syndicat mixte de la vallée du Blavet et avec l'appui du Comité départemental du tourisme, cet attelage se met progressivement en place. Certaines actions comme les coffrets pêche apparaissent ici et là et montrent l'émergence d'un début de filière. La mise en place des

premiers "parcours pêche" montre sur le terrain un véritable attrait pour le développement d'une filière "tourisme-pêche". Un projet de signature d'une convention entre la Fédération et le Comité départemental du tourisme pourrait ainsi se concrétiser dès début 2014 afin de favoriser les relations entre les différents ODTSI⁽²⁾ et les acteurs de la pêche. L'année 2014 pourrait d'ailleurs s'achever sur les premières assises départementales du tourisme pêche !

C.L.C.

(1) CTMA : Contrat territorial Milieu Aquatique
(2) ODTSI : offices de tourisme et syndicats d'initiative

AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE : RENFORCER L'APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Donnant suite à l'accord cadre signé en mars 2012 entre la FNPF et le MEDDTL (ministère de l'environnement), l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et la FDPPMA 56 ont signé courant 2013 une convention cadre visant à renforcer l'appui technique apporté par les Fédérations aux différentes politiques publiques portées et/ou financées par l'AELB. Sont en particulier visées : les actions menées dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs, les politiques des SAGE, celle des contrats territoriaux. Concrètement, elle permet de financer à hauteur d'un maximum de 41 000 euros/an une partie des dépenses engagées par les Fédérations dans le suivi et l'appui technique de ces différentes politiques et à engager différentes actions de suivi ou de connaissance des milieux. La convention cadre se décline en plans annuels. Sans cette convention, la Fédération ne pourrait pas maintenir sa présence et son implication à ce niveau dans ces différentes politiques.

AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME : LA PÊCHE EN COFFRETS CADEAUX !

Depuis 2011, la fédération de pêche du Morbihan s'est inscrite dans le coffret "Sports et loisirs" mis en place par le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan (CDT). Ce coffret contient un livret de prestations au choix et un chèque cadeau à remettre au prestataire participant. La Fédération de pêche du Morbihan propose deux types de prestation, l'une nommée "Premier poisson" qui a comme objectif de faire découvrir l'activité pêche et la seconde "Accueil - Conseil pêche" qui est plus orientée sur de l'information pêcheur (les parcours, carte de pêche, les poissons, les différentes techniques...). Une prestation "Premier poisson" a eu lieu en 2013 avec un couple sur la Vilaine au parcours international de Rieux et une seconde "Accueil - Conseil pêche" sur le Blavet. Ces coffrets seront reconduits en 2014 sous forme de "Cartes cadeaux" avec l'agence événementielle Bretonne "Fun-breizh". Une manière innovante de découvrir la pêche et une bonne idée cadeau !



130 parcours de pêche en Morbihan

Dans notre revue de janvier 2012, nous faisons état de la mise en œuvre prochaine d'un réseau de 130 parcours de pêche, portes d'entrée halieutiques du Morbihan. Conçu comme un outil d'information à destination de pêcheurs toujours plus mobiles et urbains, ce réseau verra véritablement le jour en 2014 après une gestation nécessaire.

Inauguration du panneau du parcours de Kerguehenec lors du chantier départemental du 7 septembre 2013 en présence de M. Legal, vice-président du Conseil général 56, M. Robin, conseiller général, Jean-Yves Moëlo, président de la FDPMA 56 et M. Rio, maire de Bignan.

Posé une heure avant ... et déjà consulté !



Y. Le Clairche



Y. Le Clairche

Il n'est en effet pas envisageable de mettre en place un projet de cette envergure sans établir des partenariats. L'année 2013 aura ainsi été pour partie occupée à cet objectif. Après sélection et validation du réseau avec les 26 AAPPMA, le projet a été présenté au Conseil général du Morbihan, aux structures en charge de développement touristique local et enfin au Conseil régional. Il a été globalement très bien accueilli, la difficulté restant à mobiliser des moyens financiers. Des contacts établis avec certaines collectivités locales motivées pour valoriser la pêche ont cependant permis de mettre en chantier les premiers aménagements dès 2013.

Panneaux et aménagements
C'est ainsi que plusieurs parcours ont vu l'installation de panneaux d'information conformes à la charte graphique de la FNPF : Le Loch au moulin de Piriac, l'Oust à Males-troit, les étangs de Kerguehenec, par exemple. En plus de l'installation de panneaux, d'autres parcours ont également fait l'objet

d'aménagements divers comme des postes sécurisés, des parkings, un abri, etc : Le Pont d'Oust (Peillac/Les Fougerêts), l'étang de la folie à Mauron. A noter que ces deux projets n'auraient pu voir le jour sans une implication forte des AAPPMA et des communes concernées. Les nombreux contacts pris avec les collectivités et les AAPPMA nous

ont également permis de préparer un programme conséquent d'aménagements pour 2014.

Quelques parcours labellisés

Certains de ces parcours, une vingtaine au total, peuvent prétendre être labellisés au niveau national et contribueront ainsi à promouvoir le Morbihan halieutique hors des limites départementales, au travers de documents édités par la FNPF⁽¹⁾. D'ores et déjà, plusieurs demandes de labellisation ont été adressées pour examen par la commission nationale. Les premières devraient ainsi être examinées dès 2013.

Pérenniser les parcours

Le réseau de parcours est un des outils de développement du loisir pêche. Une fois les aménagements réalisés, il est essentiel d'assurer l'attractivité des sites. Cela implique le maintien d'une signalétique en bon état, d'une accessibilité aux rives et d'un potentiel piscicole suffisant. Ces conditions réunies, il est alors possible d'envisager de proposer des "produits pêche" et de travailler à la structuration d'une filière "tourisme pêche". Et il serait dommage de ne pas répondre aux sollicitations d'hébergeurs qui souhaitent développer leur activité par la pêche. Un travail va être engagé dès 2014 sur la labellisation des hébergements en s'appuyant sur le label "hébergement pêche" FNPF. Labellisés, ils pourront être référencés sur le site internet dédiés au réseau de parcours (voir encadré).

Y.L.C.

(1) Fédération Nationale de la Pêche en France

UN SITE INTERNET

DÉDIÉ AUX PARCOURS MORBIHANNAIS

Créer le réseau de parcours et aménager ceux-ci n'a pas grande utilité si les pêcheurs n'ont pas connaissance de leur existence. Pour cela, un site internet dédié au réseau permettra à chaque pêcheur de sélectionner les parcours susceptibles de l'intéresser au travers d'une recherche multi critères (type de poisson recherché, de parcours, de pêche, localisation, AAPPMA, ...), de les localiser sur une carte interactive et de télécharger les fiches "parcours" correspondantes. Cet outil sera évidemment accessible aux pêcheurs, mais aussi aux offices de tourisme et syndicats d'initiative qui pourront ainsi enfin disposer d'un moyen de renseigner sur les nombreuses possibilités de pêche dans le département. Outre les parcours, le site permettra de localiser et donner les coordonnées des hébergements "labellisés pêche" au travers d'une interface dédiée.



REDON, LE POINT DE VUE D'UN OFFICE DE TOURISME SUR LA PÊCHE

La pêche en Pays de Redon représente une richesse touristique qu'il convient de mieux structurer et valoriser à destination des clientèles touristiques. Depuis plusieurs années, la Maison du Tourisme du Pays de Redon propose à travers son programme d'activités estivales, une animation pêche pour les jeunes (à partir de 8 ans) et les adultes. Le succès de cette activité ne se dément pas, d'année en année, et confirme la tendance observée à savoir que la pêche, longtemps considérée comme une pratique réservée aux connaisseurs, redevient aujourd'hui "à la mode", pour petits et grands. Il est également à noter que les différentes compétitions (le championnat du monde Jeune de pêche au coup en 2013) attirent chaque année de nombreux pêcheurs et visiteurs, férus de cette discipline, professionnels, amateurs et spectateurs. Cela constitue une ressource non négligeable pour l'économie touristique locale et au-delà. Aussi, dans le cadre d'un positionnement touristique autour de l'eau de la destination "Pays de Redon", la pêche a bien entendu une place importante à occuper.

MAGIC PÊCHE
Carnassiers, Coup, Carpe et Truite

Un passionné à votre écoute

Du Mardi au Vendredi : 9h00/12h00 et 14h00/19h00
Le Samedi : 9h00/12h00 et 14h00/18h00

Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron
56800 PLOERMEL - Tél : 02.97.72.17.86
Site web : www.magicpeche.com - Email : contact@magicpeche.com

A partir du
15 février
2014



Ploërmel : Challenge Rive 2013 !



François-Xavier de la Bretèche

Avec le challenge Rive, le Lac au Duc a acquis un statut international.

P/42

Cette manifestation "de pêche au coup" a été organisée cette année par "L'Ablette Ploërmelaise". Elle a eu lieu le week-end du 11 et 12 mai 2013 au Lac au Duc de Ploërmel. Cette nouvelle édition, de plus en plus réputée, a vu s'affronter 104 pêcheurs de quatre nationalités différentes (Français, Anglais, Allemands et Néerlandais). La compétition s'est déroulée en deux manches de 5 heures sur le week-end. Malgré des températures plus que fraîches, les participants ont pêché 1,433 tonne de poissons blanc. Le vainqueur, Frédéric Fourmy, l'a emporté avec 29,470 kg de poisson.

Le Challenge Rive n'est pas passé inaperçu cette année avec la venue de différentes revues de presse écrite spécialisée, des medias comme France 3 et la chaîne Seasons, ainsi que des élus du secteur. Cette manifestation fut de nouveau une réussite avec un parcours de pêche toujours aussi exceptionnel sur la quantité de poissons présents.

A vos agendas : ce concours sera de nouveau reconduit le week-end du 31 mai et 1^{er} juin 2014.

Glénac : arrachage de jussie, pêcheurs amateurs aux lignes et aux engins s'unissent

La prolifération de la jussie, plante exotique invasive, représente pour les pêcheurs et les milieux aquatiques un grave problème : elle interdit la pêche et altère la reproduction piscicole. Pour en venir à bout, pêcheurs à la lignes et amateurs aux engins unissent leurs efforts pour la contenir en l'arrachant.

A l'aval, l'AAPPMA le "Brochet de Basse Vilaine" intervient depuis plusieurs années avec l'IAV. Ces arrachages manuels réalisés par les bénévoles complètent le travail mécanique mené par le service des voies navigables de la Région Bretagne sur le Mortier de Glénac et le canal de Nantes à Brest. C'est sur l'amont que la situation devient inquiétante : la jussie est présente jusqu'au bief de Blon sur la commune de Quily. Elle s'implante également au niveau de Saint Martin sur Oust, de Saint Congard, de Saint Laurent sur Oust. Un arrachage systématique de la jussie est nécessaire dès son apparition. Cette action préventive doit être une priorité sur les voies navigables au risque d'impacts coûteux et irréversibles : pêche impossible, perte de biodiversité et navigation compromise. Les pêcheurs ont pu confirmer qu'une action régulière permet de contenir l'évolution de la jussie.

Témoignage de C. Soulas (mortier de Glénac) :

"Depuis 2006 nous arrachons la jussie sur un tronçon de l'Oust de 4 km, depuis Limur jusqu'à l'entrée du marais. Ces dernières années nous faisons cet arrachage avec les pêcheurs amateurs aux engins et nous en retirons environ 6 m³. En 2013, nous avons fait notre première journée le 14 septembre, sous des trombes d'eau. Nous étions 14 personnes à bord de 6 bateaux. Nous avons arrachés les 6 m³, mais cela ne correspondait qu'à 1/3 du parcours. Alors nous avons fait une deuxième journée le 5 octobre avec cette fois ci 19 personnes sur 8 bateaux. Sous un beau soleil, nous avons arrachés 15 m³, mais hélas il en reste encore 1/3. Si nous avons tous appréciés le temps de cet été, la Jussie aussi".



21 m³ de jussie arrachés par les pêcheurs de Glénac et de l'association des pêcheurs amateurs aux engins en 2013.

Auray : l'étang de Kerloquet prochainement supprimé ?



Situé à proximité de plusieurs campings, l'étang de Kerloquet est un lieu de pêche très apprécié des pêcheurs estivants.

Construit en 1929 pour assurer l'alimentation en eau de Carnac plage ; l'étang de Kerloquet est un lieu de pêche connu et apprécié des pêcheurs de la Gaule alréenne, des pêcheurs de carpe et des estivants carnacois. Mais il pourrait disparaître. En effet, depuis 1957, année de l'abandon de cette fonction, l'étang n'avait plus qu'une fonction de loisir, principalement halieutique. Depuis près de 20 ans, la digue présentait des signes de fissures et des fuites. En 2010, suite à une visite de sécurité, il a été décidé d'abaisser le niveau de l'étang pour limiter la pression sur la digue. Devenue propriétaire en 2011, la commune de Carnac engage des études techniques qui confirment que l'ouvrage est effectivement très fissuré et qu'il n'est pas stable. Plusieurs hypothèses sont alors testées allant de la reconstruction à l'arasement complet en passant par une réduction de la côte de l'ouvrage et sa réparation. Cependant, le coût des travaux de reconstruction et les contraintes imposées par la Directive cadre européenne sur l'eau ainsi que le SDAGE Loire Bretagne semblent, en cet automne 2013, faire pencher la balance vers un arasement pur et simple de la digue et un retour à l'état naturel du vallon. Dommage pour les anguilles qui trouvaient dans cet étang, proche de la mer et alimenté par un ruisseau temporaire sans intérêt piscicole, un lieu de grossissement. Dommage pour les pêcheurs qui voient disparaître un des seuls lieux de pêche en eau douce de cette côte très touristique. Reste à connaître les détails des travaux à mener et l'état final après suppression. Il n'est en effet pas envisageable de conserver en parallèle du cours d'eau un petit étang qui, sans présenter l'intérêt halieutique de Kerloquet, pourrait accueillir des animations pêche.

Locminé : l'étang de Beaulieu géré par l'AAPPMA



C. Le Clève

Appartenant à l'entreprise "Jean Floch", l'étang de Beaulieu est un étang de 2 ha, classé en 1^{ère} catégorie piscicole situé à Bignan en limite de la commune de Locminé. Début 2013, L'AAPPMA de Locminé a signé une convention avec les propriétaires afin d'exercer la gestion piscicole et halieutique. Aussitôt, plusieurs journées de nettoyage ont été organisées par L'AAPPMA afin de rendre les berges de l'étang propres et accessibles.

Un nouveau terrain de jeu pour les pêcheurs locminois.

Mauron : plan d'eau de la Folie, un partenariat abouti !



C. Le Clève

De nouveaux aménagements halieutiques qui donnent au plan d'eau de la folie, un nouvel attrait halieutique.

Initié en 2007 en vue de la réalisation de frayères à brochets sur l'étang, le partenariat commune de Mauron - AAPPMA de Mauron - FDPPMA 56 a pris une nouvelle dimension en 2013. En effet, après les travaux "piscicoles" réalisés en 2012 (cf. revue 21 p. 45), l'année 2013 a été consacrée à la valorisation halieutique et touristique de l'étang. Ont ainsi été réalisés :

- Un poste de pêche partagé de deux places
 - Un abri de 25 m² permettant aux enfants de s'abriter en cas de pluie
- Ces nouveaux aménagements, pris essentiellement en charge par la commune de Mauron, viennent compléter les équipements de loisir déjà existants, comme les jeux d'enfants, et apportent au plan d'eau un intérêt halieutique pour la pêche en famille qui permet d'envisager une labellisation du parcours par la FNPF. Un dossier en ce sens a d'ailleurs été établi par la Fédération pour obtenir cette labellisation. Celle-ci pourrait être octroyée début 2014.

P/43



Brochet de basse-Vilaine : un projet de téléski à l'étang du Rodhoir ?



Le Rodhoir, vue de la partie aval.

L'étang du Rodhoir est un étang de 12 Ha situé sur les communes de Nivillac (56) et d'Herbignac (44) à proximité de la Roche-Bernard. Cet étang alimentait une minoterie dont l'activité a cessé vers 1980. Depuis 1966 et jusqu'en 2010, l'étang servait de réserve pour l'alimentation en eau potable de communes environnantes. En 2012, cet étang, qui n'a plus de fonction de production d'eau devient propriété de « Eau du Morbihan ». Bien que peu accessible et malgré qu'aucun bail n'ait été signé avec le syndicat d'eau, ancien propriétaire, l'étang accueille une activité de pêche. Afin de la développer, le Brochet de Basse-Vilaine a sollicité un bail de pêche auprès de "Eau du Morbihan", bail accordé en juin 2013 par délibération du conseil syndical. En juillet, cependant, un projet d'installation d'un ski nautique tracté a été présenté à la commune de Nivillac. Ce projet impliquerait l'implantation d'une demi-douzaine de pylônes et de nombreux équipements annexes : parkings, accueil, bâtiment d'exploitation, etc, ayant un impact fort sur le milieu naturel, l'activité de pêche mais également sur les propriétés voisines. Ce projet a donc immédiatement suscité un mouvement d'opposition avec la création d'un collectif pour la sauvegarde de l'étang. De son côté, la Fédération a fait part à "Eau du Morbihan" de son intérêt pour un rachat de l'étang si celui-ci était mis en vente. Objectif : pérenniser et développer l'activité de pêche, protéger le milieu. A suivre !

Etang de Tréauray : les frayères artificielles plaisent aux cyprinidés

L'AAPPMA d'Auray a installé des frayères artificielles sur l'étang de Tréauray car la gestion actuelle des niveaux d'eau n'est pas compatible avec la reproduction du brochet : pour des raisons de sécurité sur le barrage, les niveaux sont en effet abaissés d'1,50 m à partir du mois de novembre et remontés entre la mi-mars et le début avril. Pendant la période de reproduction du brochet (de janvier à mars), les niveaux sont donc bas et les supports de ponte ne sont pas immergés. Des pêches électriques réalisées début mai sur l'étang ont montré que malheureusement les frayères artificielles n'ont pas fonctionné cette année pour le brochet. 1800 brochetons issus d'élevage ont donc été introduits dans l'étang pour compenser ce déficit de fraie. En revanche, les bénévoles de l'AAPPMA d'Auray ont eu la bonne surprise de remarquer que les frayères artificielles ont été très appréciées par les cyprinidés : des quantités d'œufs ont été observées à la mi-mai sur les supports. Les pêcheurs au coup auront de quoi pratiquer leur loisir... et les brochetons de quoi se nourrir !



Les frayères artificielles de Tréauray se présentent sous forme de brosses sur lesquelles les poissons sont venus déposer leurs œufs en grande quantité.

Une maison éclusière pour l'AAPPMA de Lorient

Voici plusieurs années que l'AAPPMA de Lorient cherche un nouveau siège pour accueillir ses activités et, en particulier, son école de pêche. Et pourquoi pas dans une maison éclusière ? En effet, la Région Bretagne, propriétaire des voies navigables depuis le 1^{er} janvier 2012, a lancé un appel à projets courant 2013 proposant la mise à disposition de maisons éclusières pour des projets de valorisation touristique, économique ou d'animation de la voie d'eau. 21 maisons sont ainsi proposées par la région, dont celle de Lochrist (Hennebont) pour laquelle l'AAPPMA a déposé un dossier de candidature. Le projet de l'AAPPMA est d'y établir son siège social, d'y créer un lieu d'exposition et d'y assurer une permanence en particulier durant les temps de forte fréquentation de la voie d'eau. En outre, la maison éclusière abriterait également les activités de l'atelier pêche nature de l'AAPPMA. Ce dossier a été soumis à l'examen de la région et a obtenu le soutien des maires de Lochrist et Hennebont.



L'AAPPMA de Lorient pourrait prochainement emménager dans la maison éclusière de Lochrist.

St Martin sur Oust : les pêcheurs en lutte contre la Mucoviscidose



Les vainqueurs du 1^{er} trophée "Les carpes du cœur" entourent Pierrick Courjal, le président de l'AAPPMA.

La 17^e édition des "Virades de l'espoir" a été lancée par les pêcheurs de l'AAPPMA "Pêche Loisirs de l'Oust" les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013. Cette année, l'association a organisé, en plus du traditionnel "lâcher de Truites" à l'étang de la ville Caro, un concours sur la pêche de la carpe nommé "Les carpes du cœur". La météo sur le week-end n'a pas été très favorable, mais une cinquantaine de pêcheurs se sont tout de même retrouvés sur les berges de l'étang et six compétiteurs se sont affrontés pour rechercher la carpe sur le canal de Nantes à Brest. Grâce à ces deux actions, l'association des Pêcheurs de l'Oust a eu le plaisir de remettre 549.59 € à l'association des "Virades de l'espoir" des Fougerêts. Bravo aux participants et aux bénévoles !!!

P/44

Pontivy : réhabilitation d'une frayère sur le bief de la Cascade

La réhabilitation des zones de reproduction pour les carnassiers et cyprinidés constitue un enjeu important sur le Blavet canalisé ; ces annexes hydrauliques sont essentielles pour atteindre le bon potentiel écologique. Il y a 2 ans, l'AAPPMA et la Fédération rencontrent le propriétaire de la parcelle, M. François de L'escalle ; après une présentation du projet, il donne son accord et met à disposition des collectivités piscicoles le terrain pour la réalisation de la frayère. Le site, situé sur la commune de Pontivy, est caractéristique d'une parcelle en déprise qui est devenue au fil des années un bois humide. Dans la première phase du projet, les bénévoles de l'AAPPMA s'attèlent à dégager les saules, accompagnés du propriétaire qui intervient avec un broyeur de branches. EDF et la Région Bretagne apportent leur soutien financier au projet qui mobilise également les financements de La FNPF, de la Fédération et de l'AAPPMA de Pontivy. Situé dans le lit majeur du Blavet, le site composé de larges chenaux de faible profondeur a nécessité l'évacuation de 420 m³ de matériaux pour une surface en eau de 950 m². Les premiers alevins sont attendus au printemps 2015, après la pousse de la végétation, support de la fraie.



J.C. Le Clainche

Grand-Champ : "Trock-Pesked" et Float tub

L'AAPPMA de Grand-Champ a organisé le samedi 5 juin 2013 une manifestation "brocante/troc" et "concours de pêche en Float-Tube" sur l'étang de la Forêt (commune de Brandivy). L'objectif de cette journée était d'attirer un public de pêcheurs mais également de montrer que le loisir pêche est bien représenté sur le secteur et qu'il évolue régulièrement. Pour cette première édition, une dizaine d'exposants se sont partagés la salle mise à disposition par la commune en bordure de l'étang pendant que 7 compétiteurs s'affrontaient sur le Défi "Float-Tube". L'AAPPMA s'est beaucoup investie dans cette manifestation, mais malgré une bonne organisation, la fréquentation du site fut timide et les poissons difficiles à capturer.



La mise à l'eau des 7 compétiteurs de la compétition "float-tub".

EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS OUST

TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS

56 LORIENT
Tél. : 02 97 37 32 22

22 MUR DE BRETAGNE
Tél. : 02 97 25 50 02

56 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 11 92

35 RENNES
Tél. : 02 99 65 24 25

56 VANNES
Tél. : 02 97 61 99 42

22 YFFINIAC
Tél. : 02 96 72 78 78



Terrine du pêcheur morbihannais

Matières Premières

- 1 kg de poisson (brochet, perche, sandre, silure, etc. ...)
- 250 g d'écrevisses
- 500 g de crème liquide
- 250 g de blanc d'œufs
- 10 cl de cognac (ou armagnac, ...)
- 500 g de feuille d'épinards
- 15 g de sel de Guérande
- 3 g de poivre blanc
- 5 g d'aneth

Progression du travail

- Placer la chair de poisson au congélateur ½ h avant la fabrication de notre terrine
- Mettre les ¾ de la chair de poisson au robot coupe
- Faire tourner et y ajouter les blancs d'œufs
- Puis les épices, et la crème
- Finir avec le cognac
- Faire tourner jusqu'à obtention d'une farce homogène
- Dans un récipient, mélanger la farce avec le restant de chair de poisson, et les écrevisses.
- Faire blanchir les feuilles d'épinards et en tapisser les parois d'un moule
- Y ajouter la farce.

Cuisson

Cuire au bain-marie à 150°-160 ° environ 45 mn, Lorsque votre terrine est cuite (plantez une aiguille qui doit sortir sèche et chaude) ou, si vous avez une sonde, sortir à cœur à 72°-75°.

Petites astuces du chef

- Choisissez du gros sel de Guérande pour assaisonner, cela offrira du croustillant dans la texture fondante de la terrine
- On peut remplacer les écrevisses par des crevettes, langoustines, etc.
- Vous pouvez servir les tranches de terrine avec une petite sauce à base de crème fraîche liquide mélangée d'aneth et d'un peu de jus de citron.

Bon appétit !

BOOT
Mathieu Le BOUTER
GUIDE DE PECHE

**PÊCHE À BORD D'UN BATEAU
TOUT ÉQUIPÉ POUR LA PÊCHE**
Toutes formules possibles en Bretagne Sud
BONNE AMBIANCE GARANTIE!

www.mathieu-le-bouter.jimdo.com
06 14 34 36 56
Spécialité en Morbihan : Silure en basse Vilaine

Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios

79100 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50
pisciculture.lussais@orange.fr

l'Odysseum

AU BORD DE LA RIVIERE - PONT SCORFF
le voyage extraordinaire du saumon

ENTRÉE GRATUITE
sur présentation de votre carte pêche 2014

Au cœur de la vallée du Scorff,
l'Odysseum vous ouvre les portes sur l'univers insolite de la rivière et du saumon. A l'intérieur de l'ancien moulin, vous découvrez la formidable **Odysée du saumon sauvage** à travers un parcours spectacle. A l'extérieur, la visite se poursuit sur **les berges de la rivière et dans la prairie** avec un parcours jeux pour petits et grands. **Profitez également des animations :**

SORTIE PÊCHE pendant les vacances scolaires
Tendance pêche (à partir de 7 ans)
Première pêche encadrée par un moniteur diplômé au bord de l'étang pour petits et grands. Un loisir nature pour tous !

SORTIE RIVIERE pendant les vacances scolaires
Les pieds dans l'eau (à partir de 5 ans)
Equipés d'épaves ou de filets, de bottes ou pantalon-bottes, vous partez explorer l'univers insolite de la rivière Scorff.

ANIMATIONS en intérieur et extérieur pendant les vacances scolaires
« La rivière m'a dit... »
Nos guides animateurs vous invitent à plusieurs rendez-vous sur le thème de la rivière et du saumon. Ils vous proposent de découvrir les différentes facettes de cet univers aquatique.

L'ODYSSAUM
MOULIN DES PRINCES • 56620 PONT-SCORFF
renseignements au 02 97 32 42 00
ou sur www.odysseum.fr

SELLOR Découverte
LORIENT

Être sportive...

Pêcher.



Bouger, s'évader, se dépasser, respirer, vivre...
Carte annuelle, hebdomadaire, journalière ou découverte...

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr

